

Télégramme en date du 9 novembre 1972, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande*

[Original : anglais]
[14 novembre 1972]

J'ai l'honneur de vous informer que la République démocratique allemande appuie pleinement la résolution [321 (1972)] que le Conseil de sécurité a adoptée le 23 octobre 1972 et dans laquelle il condamne la nouvelle agression commise par le Portugal contre la République du Sénégal.

L'incursion exécutée par les forces régulières de l'armée coloniale portugaise contre un village frontalier sénégalais n'est pas un accident mais constitue de toute évidence un acte d'agression délibéré. En violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le Portugal a intensifié ses opérations militaires criminelles pour éliminer les mouvements de libération nationale. Les mercenaires portugais n'hésitent même pas à utiliser des armes chimiques, y compris le napalm. De tels actes montrent à nouveau les dangers que le maintien des derniers vestiges du colonialisme fait courir au continent africain ainsi qu'à la paix et à la sécurité. C'est pourquoi la République démocratique allemande insiste à nouveau pour que soient immédiatement appliquées toutes les résolutions de l'ONU visant à mettre fin à la domination coloniale du Portugal en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

* Distribué sur instructions du Président du Conseil de sécurité.

Elle réaffirme que c'est notamment grâce à l'assistance étendue fournie par l'étranger et à l'appui qu'il reçoit dans tous les domaines de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud que le Portugal est en mesure d'attenter à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'Etats africains indépendants. Pour empêcher le Portugal de continuer à appliquer cette politique, il est indispensable avant tout que tous les Etats respectent les décisions par lesquelles l'ONU les a priés de n'accorder aucun appui politique, moral ou matériel au Portugal.

La République démocratique allemande, qui se déclare solidaire des peuples africains et des mouvements de libération nationale dans la lutte qu'ils mènent contre la domination étrangère du Portugal, affirme qu'elle appuiera également à l'avenir les efforts déployés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour obtenir la libération finale des pays du continent africain qui sont encore sous la dépendance coloniale.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte du présent télégramme comme document du Conseil de sécurité.

*Le Ministre des affaires étrangères
de la République démocratique allemande,*

(Signé) Otto WINZER

DOCUMENT S/10832 *

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 319 (1972) du Conseil de sécurité

[Original : anglais]
[15 novembre 1972]

1. A ses 1656^e et 1657^e séances, tenues les 31 juillet et 1^{er} août 1972, le Conseil de sécurité a examiné mon rapport en date du 17 juillet 1972 sur l'application de la résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie [S/10738]. A sa 1657^e séance, le Conseil a adopté la résolution 319 (1972), dont le texte se lit comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

"Rappelant sa résolution 309 (1972) du 4 février 1972, et sans préjudice des autres résolutions adoptées au sujet de la question de Namibie,

"Ayant examiné le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 309 (1972) [S/10738],

"1. Prend note avec gratitude des efforts réalisés par le Secrétaire général dans l'application de la résolution 309 (1972);

"2. Réaffirme le droit inaliénable et imprescriptible du peuple namibien à la libre détermination et à l'indépendance;

"3. Réaffirme également l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie;

"4. Invite le Secrétaire général, en consultation et en étroite coopération avec le groupe du Conseil

de sécurité constitué conformément à la résolution 309 (1972), à poursuivre ses contacts avec toutes les parties intéressées en vue d'établir les conditions nécessaires pour permettre au peuple namibien d'exercer, librement et dans l'observation rigoureuse des principes de l'égalité des hommes, son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies;

"5. Approuve la proposition du Secrétaire général de procéder, après les consultations nécessaires, à la nomination d'un représentant pour l'assister dans l'accomplissement de son mandat, tel qu'il est énoncé au paragraphe 4 ci-dessus;

"6. Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité informé selon qu'il conviendra et, en tout cas, de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution 309 (1972) et de la présente résolution le 15 novembre 1972 au plus tard."

2. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 319 (1972), le 24 septembre 1972, j'ai désigné M. Alfred Martin Escher, ambassadeur de Suisse, pour me représenter et, à ce titre, m'assister dans l'accomplissement de mon mandat, tel qu'il était énoncé au paragraphe 4 de cette résolution.

3. Immédiatement après son arrivée à New York, j'ai fait savoir à M. Escher quelle serait sa tâche en

* Incorporant le document S/10832/Corr.1.

tant que représentant du Secrétaire général pour la Namibie. Je lui ai expliqué comment le Conseil de sécurité avait été amené à adopter la résolution 319 (1972) et lui ai fourni les textes et les documents pertinents. J'ai également mis à sa disposition une copie de l'aide-mémoire qui m'avait été communiqué le 26 septembre 1972 par le groupe du Conseil de sécurité constitué conformément à la résolution 309 (1972). Le texte de cet aide-mémoire est reproduit à l'annexe I.

4. J'ai également désigné les membres du Secrétariat ci-après pour aider le représentant du Secrétaire général : M. M. E. Chacko, directeur et adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité; M. H. Noël, administrateur hors classe, Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; M. M. Pedanou, administrateur de 1^{ère} classe, Cabinet du Secrétaire général; Mlle B. Mallison, secrétaire.

5. Après avoir eu des consultations à New York, M. Escher et les membres de sa mission ont séjourné en Afrique du Sud et en Namibie du 8 octobre au 3 novembre 1972.

6. Le 6 novembre, après son retour à New York, M. Escher m'a fait rapport verbalement sur les résultats de ses contacts.

7. Par la suite, j'ai eu des entretiens, auxquels ont participé M. Escher et d'autres membres de la mission, avec les personnes ci-après, que j'ai informées de ce qui m'avait été rapporté oralement par la mission :

Groupe du Conseil de sécurité constitué conformément à la résolution 309 (1972), composé de M. Carlos Ortiz de Rozas, ambassadeur d'Argentine, de M. Hussein Nur Elmi, ambassadeur de Somalie, et de M. Lazar Mojsov, ambassadeur de Yougoslavie;

La Présidente du Conseil de sécurité, M^{me} Jeanne Martin Cissé, ambassadrice de Guinée;

M. Mehdi Mrani Zentar, ambassadeur du Maroc, représentant le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Mohamed Shanoun, ambassadeur, secrétaire général adjoint de l'OUA, M. Mamadou Moctar Thiam, ambassadeur, secrétaire exécutif de l'OUA à New York;

M. Zewde Gabre-Sellassie, ambassadeur d'Ethiopie, président du Groupe africain pour le mois de novembre;

M. Salim Ahmed Salim, ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie, président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

M. Osman Olcay, ambassadeur de Turquie, président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;

M. Carlos Ortiz de Rozas, ambassadeur d'Argentine, président du Sous-Comité *ad hoc* pour la Namibie.

8. Le 14 novembre, M. Escher m'a présenté son rapport écrit, qui est reproduit à l'annexe II.

9. Il est indiqué dans la section II du rapport que, pendant son séjour de 17 jours en Namibie, la mission a pu s'entretenir en privé avec un large secteur de la population et s'enquérir de ses vues touchant l'avenir de son pays. J'ai trouvé ces renseignements très utiles pour le mandat qui m'a été confié par le Conseil de sécurité.

10. Bien qu'il reste encore beaucoup de questions à élucider, la mission a permis de dégager un certain nombre d'éléments que le Conseil voudra peut-être suivre.

11. En soumettant le présent rapport au Conseil de sécurité, j'exprime l'espoir que les renseignements qu'il contient fourniront une base de travail utile au Conseil lorsqu'il examinera la question et décidera des futures mesures à prendre.

ANNEXE I

Aide-mémoire présenté au Secrétaire général par le groupe des trois le 26 septembre 1972

Le groupe créé en application du paragraphe 1 de la résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité, après avoir pris note de la nomination à laquelle le Secrétaire général a procédé conformément au mandat qui lui a été assigné par la résolution 319 (1972) du Conseil, et considérant le débat qui a eu lieu au cours des 1656^e et 1657^e séances du Conseil, le 31 juillet et le 1^{er} août 1972, estime que la résolution 319 (1972) devrait être appliquée en tenant compte des points suivants :

1. Toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies au sujet de la question de Namibie demeurent inchangées et valides, et l'on doit s'employer activement à leur donner effet.

2. Les contacts à établir avec le Gouvernement sud-africain et toutes les parties intéressées devront toujours s'inscrire dans le cadre du mandat défini par les résolutions 309 (1972) et 319 (1972). Cette obligation doit être précisée sans équivoque dans tous les cas, et ce dès le début de la mise en œuvre de la résolution susmentionnée.

3. Le représentant devrait avoir pour mission principale d'obtenir du Gouvernement sud-africain des explications complètes et sans équivoque sur sa politique d'autodétermination et d'indépendance à l'égard de la Namibie, de façon que le Conseil de sécurité puisse décider si elle coïncide avec la position adoptée par les Nations Unies sur cette question et s'il y a lieu de poursuivre les efforts entrepris en application des résolutions 309 (1972) et 319 (1972).

4. Il convient d'avoir constamment présente à l'esprit la nécessité de sauvegarder l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie.

5. Le Gouvernement sud-africain devrait cesser d'appliquer sa politique dite des "homelands" et renoncer à toute mesure de répression en Namibie. Il créerait de la sorte des conditions permettant au représentant de s'acquitter de sa mission. En agissant ainsi, le Gouvernement sud-africain témoignerait également de son désir de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies.

6. Une fois admis les points énumérés ci-dessus, il serait utile de préciser les problèmes particuliers qui se posent en Namibie, de les classer selon leur urgence et de proposer les mesures qui s'imposent pour les résoudre afin d'assurer sans retard au peuple de la Namibie l'exercice de son droit à l'autodétermination et l'accès à l'indépendance.

7. Les observations qui précèdent s'inspirent directement des vues que le groupe, s'acquittant des obligations qui lui incombent aux termes des résolutions 309 (1972) et 319 (1972), a exprimées officiellement [voir S/10738, annexe I] et officieusement au Secrétaire général.

ANNEXE II

Rapport adressé au Secrétaire général par le représentant du Secrétaire général pour la Namibie en date du 14 novembre 1972

INTRODUCTION

1. Le 24 septembre 1972, le Secrétaire général m'a nommé son représentant pour la Namibie conformément à la résolution 319 (1972) du Conseil de sécurité.

2. Immédiatement après mon arrivée à New York le 28 septembre 1972, le Secrétaire général m'a donné ses instructions concernant ma mission et m'a communiqué la documentation pertinente. Il a particulièrement appelé mon attention sur la

résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité, sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de cette résolution et sur la résolution 319 (1972) du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général m'a également communiqué le texte de l'aide-mémoire qui lui a été présenté le 26 septembre 1972 par le groupe du Conseil de sécurité constitué conformément à la résolution 309 (1972).

3. Au cours de mon séjour à New York, qui s'est prolongé jusqu'au 5 octobre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre de présidents et de membres de divers organes de l'ONU qui s'intéressent à la question de Namibie.

4. Pendant cette période, j'ai également rencontré M. Hilgard Muller, ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui se trouvait alors à New York pour la vingt-septième session de l'Assemblée générale, ainsi que l'ambassadeur Carl F. G. von Hirschberg, représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. Le 3 octobre, j'ai eu un entretien avec M. B. T. Gurirab, représentant de la South West Africa People's Organization (SWAPO), sur sa demande. M. Gurirab m'a fait part du souhait de M. Sam Nujoma, président de la SWAPO, de s'entretenir avec moi au cours de mon voyage vers l'Afrique du Sud.

6. Je suis parti pour l'Afrique du Sud et la Namibie dans la soirée du 5 octobre. Le 7 octobre, m'étant arrêté à Genève sur mon chemin vers l'Afrique du Sud, j'ai rencontré M. Nujoma. Le même jour, j'ai eu une entrevue à Genève avec M. André Appel et M. Carl Hellberg, de l'Eglise luthérienne, sur leur demande.

7. Accompagné des quatre membres du Secrétariat que le Secrétaire général avait nommés pour m'assister, j'ai séjourné en Afrique du Sud et en Namibie du 8 octobre au 3 novembre. Nous sommes rentrés à New York le 5 novembre.

8. On trouvera dans les sections ci-après du présent rapport un compte rendu de mon séjour en Afrique du Sud et en Namibie et des contacts que j'ai eus avec les parties intéressées dans le cadre de la mission dont m'avait chargé le Secrétaire général.

I. — CONTACTS AVEC LE GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

9. Le 2 octobre 1972, je me suis entretenu à New York avec l'ambassadeur Carl F. G. von Hirschberg, représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le lendemain, accompagné de M. Chacko, j'ai rencontré M. Hilgard Muller, ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui se trouvait alors à New York pour la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Le Ministre des affaires étrangères était accompagné du représentant permanent de l'Afrique du Sud, ainsi que de M. J. D. Viall et de M. A. L. Hattingh, fonctionnaires du Département des affaires étrangères. Les entretiens que j'ai eus lors de ces réunions ont eu un caractère préliminaire et ont principalement porté sur les arrangements à prendre pour que ma visite en Afrique du Sud et en Namibie ait lieu aussitôt que possible, de sorte que je puisse retourner à New York et faire rapport au Secrétaire général avant le 15 novembre.

10. Je suis arrivé à Pretoria, accompagné des autres membres de la mission, le dimanche 8 octobre à 15 heures.

11. Le lundi 9 octobre, la mission a tenu deux réunions avec M. Brand Fourie, secrétaire général du Département des affaires étrangères, pour discuter du programme de la visite en Namibie. Au cours de la discussion, j'ai suggéré certaines modifications au programme provisoire établi par le Gouvernement sud-africain. M. Fourie a accepté d'examiner ces modifications en consultation avec les fonctionnaires chargés des arrangements pratiques. J'ai également soumis une liste de personnes comprenant d'importants dirigeants, des hommes d'églises et des représentants d'organisations politiques namibiennes qui, à mon avis, devraient figurer parmi celles que je contacterais au cours de mon voyage en Namibie. Il a été entendu que le Gouvernement sud-africain ne négligerait aucun effort pour m'aider à rencontrer ces personnes.

12. Le mardi 10 octobre étant un jour férié en Afrique du Sud, la première réunion que la mission a tenue avec M. John

Vorster, premier ministre, et à laquelle étaient également présents le Ministre des affaires étrangères, le Secrétaire général du Département des affaires étrangères et M. D. Tothill, du Département des affaires étrangères, a eu lieu le mercredi 11 octobre à 15 heures. Le Premier Ministre a souhaité la bienvenue aux membres de la mission et a déclaré qu'il se réjouissait de reprendre la discussion au point où le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et lui-même l'avaient laissée.

13. J'ai alors attiré l'attention sur le mandat qui m'avait été confié pour cette mission, dans les termes suivants :

"Vous vous rappellerez que le rapport du Secrétaire général sur les contacts qu'il a eus avec le Gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées conformément à la résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité en date du 4 février 1972 a été examiné par le Conseil lors de ses séances des 31 juillet et 1^{er} août 1972. A la suite de cet examen, le Conseil a adopté, le 1^{er} août, sa résolution 319 (1972). Au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil de sécurité invitait le Secrétaire général, "en consultation et en étroite coopération avec le groupe du Conseil de sécurité constitué conformément à la résolution 309 (1972), à poursuivre ses contacts avec toutes les parties intéressées en vue d'établir les conditions nécessaires pour permettre au peuple namibien d'exercer, librement et dans l'observation rigoureuse des principes de l'égalité des hommes, son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies".

"Au paragraphe 5 de la même résolution, le Conseil de sécurité a approuvé la proposition du Secrétaire général de "procéder, après les consultations nécessaires, à la nomination d'un représentant pour l'assister dans l'accomplissement de son mandat, tel qu'il est énoncé au paragraphe 4 ci-dessus".

"A la suite des consultations qu'il a eues avec votre gouvernement et avec les autres parties intéressées, le Secrétaire général a fait savoir, le 25 septembre 1972, qu'il me désignait comme son représentant, conformément à la résolution 319 (1972) du Conseil de sécurité que j'ai mentionnée.

"A cet égard, je voudrais également rappeler les trois points concernant le mandat du représentant du Secrétaire général qui ont été arrêtés à la suite des discussions qui ont eu lieu à New York en mai 1972 entre le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et le Secrétaire général; ces trois points sont reproduits au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité figurant dans le document S/10738 et, avec votre permission, je voudrais les citer :

"a) Le représentant du Secrétaire général aura pour tâche d'aider à atteindre les objectifs de l'autodétermination et de l'indépendance et d'examiner toutes les questions qui s'y rapportent.

"b) Dans cette tâche, le représentant pourra présenter des recommandations au Secrétaire général et, en consultation avec ce dernier, au Gouvernement sud-africain. Dans ses recommandations, il devra contribuer à aplanir toute divergence.

"c) Le Gouvernement sud-africain aidera le représentant à s'acquitter de sa tâche en lui accordant toutes les facilités nécessaires pour qu'il puisse se rendre en Afrique du Sud et en Namibie pour les besoins de sa tâche et s'entretenir avec tous les secteurs de la population de Namibie."

"Comme vous le savez déjà, le Secrétaire général doit, aux termes du paragraphe 6 de la résolution 319 (1972), présenter un rapport sur la question au Conseil de sécurité le 15 novembre 1972 au plus tard.

"Je suis honoré de la confiance que m'ont témoignée le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement sud-africain et toutes les autres parties intéressées. Je suis également conscient des difficultés de ma tâche.

"Puis-je me permettre de vous assurer que je n'épargnerai aucun effort pour m'acquitter du mandat qui m'a été confié en tant que représentant du Secrétaire général pour la Namibie.

"Je suis persuadé que je peux compter sur l'entière coopération de votre gouvernement dans l'accomplissement de ma tâche et vous serais très reconnaissant de me faire connaître votre point de vue sur la manière dont nous devrions procéder."

14. Au cours de la discussion qui a suivi, j'ai expliqué la position de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, sa position en ce qui concerne l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie. Le Premier Ministre a déclaré, dans sa réponse, que la politique de son gouvernement était de préparer les habitants du Territoire à l'indépendance et à l'autodétermination et de les acheminer vers ces objectifs. Lorsqu'il existerait parmi les habitants un point de vue pleinement représentatif, l'Afrique du Sud comme l'Organisation des Nations Unies devraient en tenir compte. Le Premier Ministre ne pouvait accepter de forcer les habitants à adopter un système de gouvernement dont ils ne voulaient pas. J'ai fait observer que les contacts établis par le Secrétaire général avaient pour objet de permettre au peuple namibien d'exercer, librement et dans l'observation rigoureuse du principe de l'égalité des hommes, son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. A cet égard, le Territoire devait être pris dans son ensemble et non partie par partie. Il a été convenu que l'examen des questions concrètes aurait lieu à Pretoria à mon retour de Namibie.

15. Le Premier Ministre m'a également informé que les changements que j'avais proposé d'apporter au programme de la visite en Namibie avaient été acceptés et que les dispositions relatives au voyage et à l'hébergement seraient prises en conséquence. Il m'a signalé que je serais libre de me déplacer n'importe où dans le Territoire et d'y rencontrer qui je voudrais. A ce propos, j'ai appelé l'attention du Premier Ministre sur certains articles parus dans la presse selon lesquels des Namubiens qui s'étaient entretenus avec le Secrétaire général en mars 1972 avaient été brimés par les autorités locales. Le Premier Ministre a démenti énergiquement qu'ils l'aient été. A ma demande, le Premier Ministre m'a donné l'assurance que personne ne serait inquiété pour être venu me voir ou m'avoir fait des déclarations. Il m'a également autorisé à communiquer cette assurance à quiconque pourrait éprouver des craintes sur ce point.

16. La mission est parvenue à Pretoria, à son retour de Namibie, le samedi 28 octobre à 18 h 30. Le lundi 30 octobre à 14 h 30, j'ai eu un entretien avec le Premier Ministre, auquel assistait également le Ministre des affaires étrangères.

17. J'ai fait part au Premier Ministre des impressions que j'avais recueillies au cours de ma visite en Namibie. Pendant les 17 jours qu'avait duré mon voyage, j'avais pu me rendre dans de nombreuses parties du Territoire, m'entretenir avec un large secteur de la population et m'enquérir de ses vues. J'en ai tiré l'impression générale, que le Premier Ministre a jugée insuffisamment fondée mais que j'ai maintenue, que la majorité de la population non blanche de la Namibie était favorable à la création d'une Namibie unie et indépendante. La population comptait à cette fin sur l'aide de l'Organisation des Nations Unies. En revanche, certains secteurs de la population non blanche et la majorité de la population blanche soutenaient la politique des "homelands" et approuvaient le maintien du pouvoir de l'Afrique du Sud.

18. D'autres entretiens avec le Premier Ministre ont eu lieu le 31 octobre et les 1^{er} et 2 novembre, avec la participation, du côté sud-africain, de M. Muller et M. Fourie. J'étais accompagné de M. Chacko.

19. Les débats ont porté essentiellement sur les principaux points que j'avais soulevés : a) éclaircissements complets et sans équivoque de la politique de l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'autodétermination et l'indépendance de la Namibie; b) abandon de la politique de développement séparé ou "homelands"; et c) abolition de toutes les mesures discriminatoires et instauration de l'égalité pour tous les Namubiens. Au cours des discussions, j'ai insisté sur la position ferme

adoptée par l'ONU au sujet de la question de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de la Namibie. J'ai aussi souligné qu'il fallait renoncer à la politique des "homelands" et créer un gouvernement central pour l'ensemble du Territoire. J'ai fait observer que, pour créer les conditions nécessaires à l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, il fallait commencer par abolir toutes les mesures discriminatoires existantes et assurer l'entière liberté des activités politiques.

20. Le Premier Ministre a réaffirmé la volonté et le désir de son gouvernement de poursuivre les contacts établis par le Secrétaire général en vue d'explorer toutes les possibilités de parvenir d'un commun accord à une solution acceptable pour les habitants du Territoire. Il a estimé cependant qu'il ne serait pas réaliste de compter arriver en quelques jours ou en quelques semaines à un accord sur les divers problèmes en cause. Il a souligné qu'en prenant des décisions concernant le Territoire il devait tenir compte des vues de la population sud-africaine.

21. Lors du dernier entretien, le 2 novembre, il a été convenu que la teneur des conversations serait consignée comme suit :

a) Compte tenu du débat qui a eu lieu au Conseil de sécurité sur le rapport du Secrétaire général, de mes consultations avec le groupe des trois ainsi que de l'aide-mémoire, j'ai demandé au Premier Ministre des éclaircissements sur la politique d'autodétermination et d'indépendance suivie par son gouvernement à l'égard de la Namibie.

b) Le Premier Ministre a fait savoir qu'indépendamment de ce qu'il avait déjà dit au Secrétaire général en mars 1972 [voir S/10738, par. 12, 14 et 16.1] ce n'était pas, à son avis, le moment de s'engager dans une discussion détaillée de la façon dont il convenait d'interpréter l'autodétermination et l'indépendance — cette discussion pourrait être plus fructueuse une fois que les conditions nécessaires seraient établies et que les habitants auraient acquis une expérience administrative et politique plus étendue.

c) Compte tenu de cette réponse, et considérant que le mandat du Secrétaire général était de "poursuivre ses contacts avec toutes les parties intéressées en vue d'établir les conditions nécessaires pour permettre au peuple namibien d'exercer, librement et dans l'observation rigoureuse des principes de l'égalité des hommes, son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies", j'ai demandé si nous pourrions discuter des mesures pratiques conduisant à l'exercice du droit à l'autodétermination.

d) Le Premier Ministre a estimé que l'expérience de l'autonomie interne était un élément essentiel si l'on voulait aboutir à l'autodétermination. Etant donné les circonstances, il a été d'avis que c'était sur une base régionale que l'on pouvait le mieux parvenir à ce résultat.

e) Cela m'a paru acceptable en principe, sous réserve que les conditions nécessaires à l'exercice du droit à l'autodétermination soient remplies et que soit créée en même temps une autorité pour l'ensemble du Territoire.

f) Le Premier Ministre a déclaré qu'il serait disposé à établir un conseil consultatif composé de représentants des diverses régions et des différents gouvernements ou autorités régionaux, et qu'il exercerait la responsabilité d'ensemble pour le Territoire tout entier, c'est-à-dire non plus par l'intermédiaire des ministères actuellement responsables des différents secteurs.

g) J'ai également demandé si le gouvernement envisagerait d'abolir la législation restrictive, y compris les limitations existantes à la liberté de déplacement et à la liberté d'expression, y compris le droit de réunion.

h) Le Premier Ministre a déclaré que, dans une large mesure, les restrictions à la liberté de déplacement étaient imposées par la nécessité d'exercer un contrôle sur les mouvements, ce qui était dans l'intérêt de tous les habitants du Territoire. Il étudierait la possibilité d'éliminer ces restrictions sans compromettre le contrôle sur les mouvements.

i) Le Premier Ministre a fait savoir en outre qu'il convenait qu'une activité politique légitime comprenant la liberté d'expression et le droit de réunion devrait exister.

II. — CONTACTS AVEC DES GROUPES ET DES PARTICULIERS PENDANT LA VISITE EN NAMIBIE

22. La mission a séjourné en Namibie pendant 17 jours, du 12 octobre, date de son arrivée à Windhoek en provenance de Pretoria, au 28 octobre, date à laquelle elle est rentrée de Katima Mulilo à Pretoria. Pendant cette visite, la mission a parcouru au total 4 853 miles, dont 1 519 miles par la route. La mission était accompagnée de M. David Tothill, représentant le Département des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. J. M. de Wet, commissaire général chargé des populations autochtones du Sud-Ouest africain, et M. D. Mudge, membre principal du Comité exécutif. L'itinéraire emprunté par la mission et une carte indiquant les déplacements effectués et les localités visitées sont joints au présent rapport (appendices III et IV).

23. Pendant la visite, la mission a tenu 74 réunions, qui ont toutes eu lieu en privé sans la présence de représentants sud-africains, et elle a recueilli les vues de milieux très divers, représentatifs du peuple namibien. On trouvera à l'appendice I du présent rapport une liste des personnes entendues par la mission. Sur cette liste figurent toutes les personnes que j'avais demandé à rencontrer en Namibie (voir par. 11 ci-dessus), à l'exception d'une qui, selon les autorités sud-africaines, se trouvait à l'étranger. J'ai également reçu un certain nombre de communications écrites, la plupart émanant de personnes ayant fait des déclarations verbales lorsqu'elles se sont entretenues avec moi. Une liste de toutes les communications reçues figure à l'appendice II.

24. Dans plusieurs des localités où je me suis rendu, j'ai été reçu, à mon arrivée, par des groupes de manifestants porteurs de pancartes en faveur d'une Namibie indépendante et unie. A Ohopoho, Otjiwarongo, Okakarara, Swakopmund et Rehoboth, j'ai paru à des réunions publiques sur la demande de la population et, à cette occasion, j'ai prononcé de brèves allocutions.

25. A plusieurs reprises, certaines personnes entendues par la mission se sont inquiétées des conséquences néfastes qu'elles pourraient avoir à en subir. J'ai appelé l'attention de tous les intéressés sur l'assurance que m'avait donnée le Premier Ministre à cet égard (voir par. 15 ci-dessus). J'ai également porté la question à l'attention des autorités locales compétentes.

26. Au cours de mes déplacements dans le Territoire, j'ai visité, sur l'invitation des autorités, un certain nombre d'hôpitaux, d'écoles, d'exploitations agricoles et de projets d'irrigation.

27. On trouvera ci-après un résumé des vues que m'ont communiquées les groupes et les particuliers avec lesquels je me suis entretenu.

a) *Vues exprimées par les groupes demandant qu'il soit mis fin à la domination sud-africaine sur la Namibie et favorables à une Namibie unie et indépendante*

28. Nombreuses sont les personnes que j'ai rencontrées pendant mon séjour en Namibie qui ont demandé qu'il soit mis fin à la domination du Gouvernement sud-africain sur le Territoire et qui ont manifesté leur opposition à l'application en Namibie de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et en particulier de la politique sud-africaine de développement séparé pour chaque groupe ethnique dans le cadre de son propre "*homeland*". Ces vues étaient celles d'un grand nombre de représentants d'organisations politiques namibiennes, de quelques dirigeants religieux parlant soit au nom de leurs églises, soit en leur nom personnel, et d'un certain nombre de représentants ou de porte-parole de travailleurs et d'étudiants namibiens ainsi que de la jeunesse namibienne, et ont été exprimées sous des formes très voisines.

i) *Vues exprimées par les représentants des organisations politiques namibiennes*

29. Avant de me rendre en Namibie, j'ai rencontré à Genève, le 7 octobre 1972, M. Sam Nujoma, président de la South West Africa People's Organization (SWAPO). M. Nujoma a déclaré qu'il faudrait, pour amener une évolution favorable de la situation en Namibie, créer un climat de paix au

moyen d'élections générales et de la création d'une assemblée législative pleinement représentative de tous les secteurs de la population. Ces élections, a-t-il souligné, devraient être organisées sur la base du principe à chacun une voix. M. Nujoma a ajouté que, pour qu'une telle consultation populaire puisse avoir lieu : a) tous les prisonniers politiques devraient être libérés; b) les dirigeants des organisations politiques en exil devraient être autorisés à retourner en Namibie sans s'exposer à une arrestation ou à des mesures d'intimidation; et c) toutes les troupes sud-africaines devraient être retirées du Territoire. Pour M. Nujoma, il était entendu que toute consultation populaire serait supervisée totalement par l'Organisation des Nations Unies.

30. Les porte-parole d'une délégation de 25 membres de la National Convention of Non-Whites, que j'ai rencontrés à Windhoek le 12 octobre, ont insisté sur le fait que le maintien de la présence de l'administration sud-africaine était illégale eu égard aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice¹¹. Cette délégation était conduite par le chef Clemens Kapuu, chef suprême des Hereros, qui a déclaré que la National Convention représentait la grande majorité des non-Blancs en Namibie et était composée de groupes politiques tels que la SWAPO, la South West Africa National Union (SWANU), la National Unity Democratic Organization (NUDO) et le Rehoboth Volkspartei, ainsi que d'un certain nombre de chefs et chefs de tribus de divers groupes ethniques. Ont pris la parole, entre autres, le chef Kapuu, le chef de tribu Oscar Kharuchab, président du Comité exécutif tribal damara de la réserve d'Otjimbingwe, M. H. C. Beukes, président du Rehoboth Volkspartei, Mme M. Ford, membre du Rehoboth Volkspartei, M. David Meroro, président national de la SWAPO, M. Hitjevi Veii, président de la SWANU, M. Rudolf Matjindua Ndjoze, membre de la SWANU, et M. Gerson Hoveka, chef de tribu de la réserve d'Epukuo. Ces personnes ont exigé le retrait de l'administration sud-africaine du Territoire et l'établissement d'une présence de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont proposé, à titre de mesure préliminaire, qu'un bureau de l'ONU soit ouvert immédiatement sur une base permanente. Elles ont rejeté l'allégation du Gouvernement sud-africain selon laquelle une hostilité existerait entre les divers groupes ethniques, et elles ont soutenu qu'en créant des "*homelands*" ethniques séparés le Gouvernement sud-africain visait à diviser la population non blanche en vue de renforcer sa mainmise sur la Namibie. Les "*homelands*" ethniques devraient par conséquent être supprimés et un Etat namibien unitaire créé dès que cela serait possible. Au cours d'un échange de vues, elles ont déclaré qu'elles accepteraient une administration provisoire de l'ONU conduisant au plein exercice par le peuple namibien de son droit à l'autodétermination ainsi qu'à la formation d'un gouvernement unitaire. Elles ont déclaré que, lors de l'accession à l'indépendance du Territoire, les Blancs pourraient acquérir la qualité de citoyens namibiens à part entière et qu'aucune hostilité ne leur serait manifestée en tant qu'individus. A l'heure actuelle, les non-Blancs ne nourrissent aucune haine à l'égard des Blancs.

31. Par la suite, des vues analogues m'ont été exprimées par les groupes ci-après, qui se sont dit affiliés à la National Convention :

a) Un groupe de quatre personnes, dont M. C. Trijeura, qui a déclaré parler au nom d'un grand nombre de non-Blancs habitant à Kaokoland. Ce groupe a été entendu le 16 octobre à Ohopoho.

b) Une délégation de 23 Hereros conduite par le chef Ludwigs Ndinda, chef de tribu de la réserve de Waterberg. Je me suis entretenu avec ce groupe le 18 octobre à Okakarara, où j'ai été accueilli par un important groupe de manifestants porteurs de pancartes exigeant le retrait de l'administration sud-africaine et la liberté et l'indépendance pour la Namibie dans son ensemble. Après la réunion, j'ai adressé une allocution à un groupe d'un millier de personnes que l'on m'a dit être partisans du chef Clemens Kapuu.

¹¹ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

c) Un groupe de 18 membres de la National Convention, conduit par M. E. F. Karita, que j'ai rencontré le 18 octobre à Otjiwarongo et qui représentait un groupe d'environ 200 manifestants qui m'avaient accueilli la veille au soir lors de mon arrivée à Otjiwarongo.

d) Une délégation de cinq membres du Western Committee de la National Convention, que j'ai rencontrée le 19 octobre à l'occasion de ma visite à Walvis Bay. Ce groupe était conduit par M. G. Nathaniel Maxuillili, président par intérim de la SWAPO, que j'avais demandé à rencontrer et dont l'arrêté d'assignation à résidence dans la commune de Kuisebmond avait été suspendu par les autorités sud-africaines pour la durée de son entrevue avec moi. Cette délégation était appuyée par un groupe de 500 manifestants.

e) Une délégation herero de 10 membres conduite par M. Alex Kaveru, entendue à Tsumeb le 26 octobre.

32. Les porte-parole d'une délégation de 18 personnes, parmi lesquelles des dirigeants du Comité exécutif national de la SWAPO, que j'ai rencontrés le 14 octobre à Oshakati (Ovamboland), ont été unanimes à s'opposer à la création de "homelands" ethniques séparés, lesquels, ont-ils dit, ne feraient que contribuer à la fragmentation de l'Afrique et à la destruction totale de l'unité de la population non blanche. Les prétendus "homelands", ont-ils fait valoir, n'étaient que des camps de concentration visant à fournir une main-d'œuvre à bon marché, où étaient envoyés les vieux, les malades ou les handicapés et où ne régnaient que la faim, l'humiliation et l'injustice. Ils ont exigé le retrait inconditionnel de l'administration sud-africaine du Territoire. Ils ont déploré que les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni aient continué à commercer avec l'Afrique du Sud et à y faire des investissements et que ces pays s'intéressent davantage aux richesses minérales de la Namibie qu'au sort de son peuple. Ils se sont plaints de l'application continue de la politique d'apartheid en Namibie, particulièrement dans la mesure où elle conduisait à des restrictions à la liberté de déplacement et d'expression de la population non blanche du Territoire. Les dirigeants de cette délégation comprenaient M. J. G. Otto, ancien secrétaire général par intérim de la SWAPO, M. J. J. Nangutuuala, dirigeant du comité ouvrier ovambo lors de la récente grève des travailleurs contractuels, et Mlle Francina Nandi, représentant les femmes namibiennes.

33. Les porte-parole d'un groupe de Hereros et d'Ovahimbab, conduit par le chef Kefas Muzuma, ont déclaré le 16 octobre à Ohopoho (Kaokoland) qu'ils accepteraient une administration intérimaire de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont affirmé que le jour où la Namibie deviendrait enfin indépendante sous un gouvernement unifié il n'y aurait ni friction ni antagonisme entre les différentes ethnies et que les Blancs et les non-Blancs vivraient en paix.

34. Un groupe de personnes conduites par M. D. Tjatjita et déclarant représenter une section des Hereros a demandé que la Namibie soit guidée vers l'indépendance sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et qu'à cette fin il soit créé une commission chargée d'évaluer le stade de développement auquel le peuple du Territoire était parvenu et de se prononcer en conséquence. Ce groupe a été entendu le 18 octobre à Okakarara.

35. Une délégation de six membres représentant la SWANU et conduite par le chef Munjuku Nguvauva de la tribu des Mbanderus a exigé que la Namibie soit entièrement libérée de l'autorité du Gouvernement sud-africain, à laquelle elle était opposée en raison de la politique d'apartheid appliquée par lui; elle s'en prenait notamment à la création de "homelands" ethniques, aux lois relatives aux laissez-passer et au système d'éducation bantoue, auquel elle reprochait le niveau inférieur et la qualité médiocre de l'enseignement dispensé aux Africains. Les membres de ce groupe étaient d'avis qu'il fallait libérer la Namibie en tant qu'Etat unifié où tous les habitants jouiraient de l'égalité des droits sans distinction de race ni de couleur. Cette délégation a été entendue le 18 octobre à Okakarara dans la réserve de Waterberg.

36. Des vues analogues ont été exprimées par des porte-parole d'une délégation de 18 membres composée de Namas venus de Gibeon, Berseba, Vaalgras, Huibis, Hoachanas, Blou-

wes et Keetmanshoop et conduite par le chef H. S. Witbooi. Cette délégation a été entendue à Gibeon le 24 octobre et a été appuyée par un groupe de quelque 300 personnes qui étaient venues attendre mes collaborateurs et moi-même à notre arrivée à Gibeon. Ces porte-parole ont déclaré que leur position quant à l'avenir de la Namibie était identique à celle de groupes politiques comme la NUDO, la SWAPO, la SWANU et le Rehoboth Volkspartei. Ils ont déclaré que depuis 26 ans les Namibiens espéraient en vain qu'il serait mis fin au mandat qui avait été accordé à l'Afrique du Sud sur leur pays et qu'ils accéderaient à l'indépendance conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. L'existence de misère impuissante à laquelle avait été condamné leur peuple ne durait déjà que depuis trop longtemps et il fallait y mettre fin sans tarder sous peine de voir se développer une situation explosive qui entraînerait un terrible conflit entre les races. Ils ont tout particulièrement attiré notre attention sur la situation des Namas des réserves de Hoachanas et de Warmbad, qu'ils ont qualifiée d'intolérable et de désespérée et à laquelle, selon eux, il fallait porter remède d'urgence.

37. Les membres du Conseil des Basters, MM. J. G. A. Kiergaardt, C. A. Olivier, D. J. Izaaks, A. C. Cloete, P. J. Diergaardt, T. van Wyk et D. Bock (tous membres du parti au pouvoir, le Rehoboth Volkspartei), que j'ai rencontrés le 24 octobre à Rehoboth, ont appuyé sans réserve les vues de la National Convention. Ils ont demandé l'instauration immédiate d'un gouvernement de type fédéral pour la Namibie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont proposé que soit convoquée, sous la présidence du représentant du Secrétaire général, une réunion de représentants de tous les habitants du Territoire où ceux-ci échangeraient leurs vues touchant l'avenir du Territoire et constitueraient une commission intérimaire pour accélérer le processus d'accès à l'indépendance. Ils ont enfin demandé que soit établi un secrétariat permanent pour prendre en charge l'administration du Territoire. Cet organe exercerait toutes les fonctions de gouvernement jusqu'à ce qu'ait été formé un gouvernement conformément à la constitution de l'Etat de Namibie et empêcherait le Gouvernement sud-africain d'exercer des représailles contre la population.

38. Deux autres groupes de Basters entendus le même jour à Rehoboth se sont associés aux vues exprimées par les membres du Conseil des Basters et ont affirmé énergiquement qu'il fallait mettre fin à l'autorité de l'Afrique du Sud sur le Territoire et accorder l'indépendance à la Namibie considérée comme une entité unique.

ii) Vues exprimées par des personnalités ecclésiastiques

39. Avant de me rendre en Namibie, j'avais eu l'occasion de m'entretenir à Genève avec M. André Appel, secrétaire général de la Fédération luthérienne mondiale, et avec M. Carl Hellberg, directeur du Département de la coopération de la Fédération luthérienne mondiale. Ils m'ont déclaré que l'Eglise luthérienne était opposée à la politique d'apartheid et ont fait observer que, du fait de cette position, les autorités sud-africaines en Namibie essayaient de les empêcher d'exprimer leurs vues, non seulement sur les problèmes politiques, mais aussi sur les problèmes sociaux. Dans le cadre de cette nouvelle politique, ont-ils indiqué, les autorités sud-africaines en arrivaient à exclure de Namibie les missionnaires non sud-africains.

40. Le révérend Albertus Maasdorp, secrétaire administratif de l'Eglise des missions rhénanes, M. Paulus Gowaseb, modérateur de l'Eglise évangélique luthérienne, et le révérend Lucas de Vries, président élu de l'Eglise évangélique luthérienne unifiée, que j'ai rencontrés le 13 octobre à Windhoek, m'ont également informé que le Gouvernement sud-africain intensifiait sa pression sur leur église, avait refusé d'octroyer des visas à plusieurs missionnaires et avait frappé certains autres d'interdit. Ils m'ont rappelé la position fondamentale de leur église touchant la situation politique, sociale et religieuse en Namibie, telle qu'elle avait été exprimée dans une lettre ouverte adressée par l'évêque Léonard Auala et par M. Paulus Gowaseb à M. Vorster, premier ministre d'Afrique du Sud, en date du 30 juin 1971. Ils ont déclaré qu'ils croyaient

à l'unité de tous les groupes raciaux, comme ces groupes étaient unis dans leur église. Ils ont demandé que la population tout entière reçoive le droit de vote afin que la démocratie puisse régner en Namibie. Ils se sont déclarés convaincus que la politique des "homelands" ne servirait qu'à perpétuer le régime du travail sous contrat, qu'ils ont qualifié de contraire au christianisme; ce régime, selon eux, contribuait à empêcher toute vie de famille saine, et c'est pourquoi ils y étaient opposés.

41. Le chanoine Richard Wood, que le révérend Colin Winter, évêque en exil du Damaraland, m'avait présenté dans une lettre en date du 12 octobre comme un porte-parole authentique du diocèse anglican du Damaraland, a déploré qu'aucun dialogue ne se fût établi entre les Blancs et les non-Blancs en Namibie. Il a proposé que soit établie d'urgence une présence des Nations Unies en Namibie, présence qui, selon lui, améliorerait la situation sociale et politique de la population non blanche et faciliterait son développement économique. Le chanoine Wood a également déclaré que toute église opposée au gouvernement était mal vue des pouvoirs publics. Il m'a remis une pétition signée par 22 personnes, y compris des ecclésiastiques, des hommes d'affaires et des enseignants, qui appuyaient la position adoptée par le Conseil œcuménique des églises ainsi que ses déclarations fort nettes contre le racisme. Les signataires de cette pétition rejetaient tout rôle du Gouvernement sud-africain en Namibie. Ils déclaraient aussi vouloir un pays uni dont les habitants jouiraient de la liberté et de l'égalité de chances et auraient la possibilité de s'épanouir au maximum et le droit d'assumer, sur un pied d'égalité, leur part de responsabilité dans le gouvernement du pays. Ils ont proposé que l'administration des territoires soit remise à un gouvernement international intérimaire qui serait chargé de préparer le peuple de Namibie, Blancs compris, à assumer sur un pied d'égalité la responsabilité du gouvernement du pays.

42. L'évêque Leonard Auala, président du Conseil de l'Eglise évangélique luthérienne d'Ovambokavango, que j'ai rencontré à Oshakati le 14 octobre en compagnie de son secrétaire, le révérend Petrus Shipena, s'est référé à la lettre ouverte que lui-même et M. Paulus Gowaseb, président du Conseil de l'Eglise évangélique luthérienne du Sud-Ouest africain, avaient écrite à M. Vorster, premier ministre d'Afrique du Sud, en juin 1971. Dans cette lettre, a-t-il rappelé, ils exigeaient qu'une solution immédiate soit apportée au problème de la Namibie étant donné que "le Gouvernement sud-africain, après 50 ans de mandat, n'avait toujours pas réussi à créer des conditions de paix et de liberté pour le peuple du Sud-Ouest africain". Il a déclaré qu'aucun changement ne s'était annoncé depuis l'envoi de cette lettre ouverte et que, par conséquent, aucune solution n'ayant été apportée, ils maintenaient leur demande. L'évêque Auala a déclaré de la façon la plus énergique qu'en sa qualité de dirigeant de l'Eglise luthérienne multiraciale d'Ovambokavango, qui comptait 300 000 membres, il savait que le peuple de Namibie était fermement opposé au morcellement du Territoire en "homelands" et que, contrairement aux allégations du Gouvernement sud-africain, la coexistence pacifique avait toujours régné entre les différentes ethnies du pays. Quant au sort réservé à la population blanche une fois la Namibie indépendante, il était convaincu que si les Blancs étaient disposés à tenir compte des vœux du peuple namibien dans son ensemble ils n'auraient rien à craindre. Il n'y avait pas de haine des Blancs, a-t-il dit. Touchant l'avenir de la Namibie, l'évêque Auala s'est déclaré partisan d'une présence de l'Organisation des Nations Unies dans le Territoire et a exprimé l'avis qu'il serait possible de permettre à l'Afrique du Sud de poursuivre son effort de mise en valeur du pays à condition qu'elle le fasse sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'immédiat, il estimait qu'il était nécessaire d'accorder d'urgence les droits de l'homme fondamentaux, et notamment la liberté de déplacement, à la population non blanche du Territoire, car elle commençait à perdre patience.

43. J'ai également rencontré à Oshakati, le 14 octobre, le révérend Olle Erikson, directeur du bureau régional de la mission finlandaise dans l'Ovamboland. Il a déclaré qu'à sa connaissance la majorité des Ovambos voulaient leur liberté et

que l'opinion était généralement favorable à l'unité du Territoire. Personnellement, il estimait que l'Ovamboland était un territoire trop petit pour se maintenir économiquement et que, d'une manière générale, les "homelands" ne pouvaient pas constituer des unités viables. Pour ce qui est des rapports entre les groupes ethniques du Territoire, le révérend Erikson a estimé qu'il pourrait y avoir entre eux des antagonismes mais non une guerre lorsque le Territoire accèderait à l'indépendance. Il a également confirmé qu'il n'existait actuellement aucun sentiment de haine à l'égard des Blancs et que leur situation au moment de l'indépendance dépendrait des chefs qui seraient à la tête du pays.

44. Le révérend P. H. Shilongo, archidiacre d'Odibo, qui était accompagné de M. N. Hamupembe et de M. T. Kalimba, marguilliers de l'église Sainte-Marie d'Odibo, m'a fait part des vues de l'Eglise anglicane de l'Ovamboland. L'Eglise, a-t-il dit, est opposée à l'application de la politique d'apartheid en Namibie, en particulier à la création de "homelands" pour les non-Blancs, au régime des contrats de travail, au système d'éducation bantoue, et aux restrictions apportées à la liberté de circulation et d'expression ainsi qu'à la liberté de la presse. Le révérend Shilongo a affirmé que le régime des "homelands" était imposé à la population non blanche de Namibie par l'intermédiaire des chefs coutumiers et autres notabilités, qui n'avaient aucune indépendance de pensée faute d'instruction et qui ne faisaient donc qu'exécuter les ordres des fonctionnaires sud-africains, véritables administrateurs des "homelands". Il a fait observer que l'Afrique du Sud fomentait la haine entre les groupes ethniques de Namibie en leur faisant croire que les Ovambos, du fait qu'ils étaient les plus nombreux, dominaient les autres groupes ethniques. Le révérend Shilongo a conclu en disant que l'Eglise anglicane était favorable à un Etat unitaire de Namibie où vivraient tous ceux qui en avaient fait leur patrie, sans considération de couleur. Il a demandé que les résolutions des Nations Unies relatives au Territoire soient appliquées sans plus tarder.

iii) *Vues exprimées par les élèves ou les étudiants, les jeunes et les travailleurs*

45. Pendant mon séjour en Namibie, j'ai également été informé des vues des représentants d'étudiants ou d'élèves, de jeunes et de travailleurs. Des élèves ou étudiants et des représentants de la jeunesse faisaient partie de délégations que j'ai entendues, ou m'ont rencontré individuellement ou en groupes.

46. Les membres du Comité exécutif national de la SWAPO m'ont remis à Oshakati un mémorandum en date du 14 octobre émanant d'étudiants ovambos, dans lequel ils déclaraient que les autorités sud-africaines oppriment la population par l'intermédiaire du Conseil législatif de l'Ovambo et que le Gouvernement sud-africain utilisait le collège Ongwediva "comme moyen de découvrir et d'arrêter les étudiants qui disaient ce qu'ils pensaient de la situation dans le Territoire". Six étudiants auraient été emprisonnés et environ 400 expulsés de l'institution. A propos de la situation en Namibie, ils ont déclaré qu'une majorité écrasante des Namibiens était opposée aux "homelands" bantous et voulait que la Namibie soit une seule et unique nation au lieu d'être divisée en "nations" distinctes. Ils ont fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il obtienne le retrait de l'administration sud-africaine du Territoire.

47. Je me suis entretenu, à Rundu (Kavango), le 27 octobre, avec un groupe de six élèves d'écoles secondaires. Déclarant parler au nom de la grande majorité des élèves d'établissements d'enseignement du Kavango, ils ont rejeté la politique des "homelands" des autorités sud-africaines parce qu'elle avait pour seul objet, à leur avis, de protéger les droits politiques de la population blanche et parce que l'autonomie, telle que la concevait le Gouvernement sud-africain pour la Namibie, n'était qu'un simulacre et une supercherie. Ils exigent l'indépendance totale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies sans toutefois exclure l'idée que l'Afrique du Sud joue un rôle dans le développement du pays.

48. J'ai rencontré à Rehoboth, le 24 octobre, un représentant spécial de la jeunesse, M. Kotze, qui a demandé instamment que l'ONU agisse pour que l'administration sud-africaine se retire de la Namibie parce que, à son avis, la population non blanche du Territoire ne peut réaliser de progrès dans aucun domaine sous le régime sud-africain.

49. Le 21 octobre, lors de mon passage à Oranjemund, je me suis entretenu, à leur demande, avec une quarantaine de représentants des travailleurs ovambos employés par la société Consolidated Diamond Mines. Ils ont déclaré qu'un nouveau contrat de travail entré en vigueur en janvier 1972 n'avait apporté aucune amélioration à leur situation. Ils ont fait observer, en particulier, qu'ils continuaient à être très mal payés, qu'il n'y avait pas égalité de salaire entre les Blancs et les non-Blancs et qu'ils devaient continuer à vivre séparés de leurs familles pendant de longues périodes. Ils se sont déclarés opposés au système des "homelands" et aux autres mesures d'apartheid, notamment aux restrictions apportées à la liberté de circulation (lois relatives aux laissez-passer) ainsi qu'au système d'éducation bantoue, dont tous ont déploré la médiocrité générale. Ils ont demandé instamment que les forces sud-africaines se retirent de Namibie, notamment de l'Ovamboland, du Kavango et de la bande de Caprivi. Un groupe nombreux de travailleurs qui se trouvait en dehors de la salle de réunion s'est solidarisé avec cette délégation.

50. Le 27 octobre, j'ai rencontré à Rundu (Kavango) une délégation de six employés de l'hôpital qui, outre qu'ils ont formulé des griefs précis à l'égard de la direction de l'établissement, se sont déclarés opposés à l'administration sud-africaine du Territoire et à la division de la Namibie en "homelands".

51. Outre ces groupes organisés, j'en ai rencontré d'autres qui demandaient de façon générale qu'il soit mis fin à l'administration de la Namibie par l'Afrique du Sud et l'accession du Territoire à l'indépendance, en tant qu'Etat unitaire dont l'ONU serait la tutrice. Ils comprenaient :

a) Une délégation de 10 membres d'un groupe important de manifestants, ayant à sa tête M. T. N. Orr; je l'ai entendue à Swakopmund le 19 octobre.

b) Une délégation de quatre membres du peuple kavango, que j'ai entendue à Rundu le 26 octobre.

c) Une délégation de quatre membres déclarant parler au nom de la grande majorité des habitants de la bande de Caprivi. Ce groupe m'a fait part de ses vues à Katima Mulilo le 27 octobre.

b) *Opinions exprimées par des groupes et des particuliers favorables à l'autonomie des "homelands" et opposés à la création d'un Etat unitaire*

52. Des opinions différentes de celles dont il a été rendu compte ci-dessus ont été exprimées par des groupes et des particuliers, blancs ou non blancs, qui soutenaient la politique sud-africaine en Namibie.

53. A Oshakati, le 14 octobre, des membres du Conseil exécutif de l'Ovambo, présidé par le chef conseiller Philemon Elifas, ont exprimé leur appui à la politique de développement séparé et leur opposition à la création d'un Etat unitaire. Des membres du Conseil exécutif du Kavango, ayant à leur tête le chef conseiller Linus Shasipapo, avec lesquels je me suis entretenu à Rundu le 26 octobre, ont exprimé des opinions identiques, de même que des membres du Conseil exécutif de la bande de Caprivi, dont le chef conseiller Muraliswami était le porte-parole et que j'ai entendus à Katima Mulilo le 28 octobre. Ces trois groupes ont déclaré que les divers groupes ethniques du Territoire avaient toujours vécu séparément, qu'ils parlaient des langues différentes, qu'ils avaient des coutumes, des modes de vie et des formes de développement social également différents, et qu'ils voulaient vivre séparés les uns des autres pour conserver leur identité propre. Dans le passé, les groupes non blancs du Territoire n'avaient jamais cessé de se combattre et ils n'étaient pas prêts à accepter, au stade actuel, un gouvernement central. Le leur imposer serait donc leur imposer ce dont ils ne voulaient pas. Les trois groupes en question ont déclaré qu'ils étaient satisfaits du système de gouvernements de leurs "homelands" que les autorités sud-africaines avaient institué, considérant que la création d'un gouvernement fédéral pourrait être envisagée ultérieurement si tous les intéressés la jugeaient souhaitable.

54. Des opinions analogues ont été exprimées par M. Peter Kalungula et par un groupe de cinq membres conduit par le chef de village, M. F. Vilho, le 14 octobre à Oshakati, par M. F. Basson, chef du village de Bondels, à Gibeon le

24 octobre, et par M. H. Angala, un employé de la police, à Katima Mulilo le 28 octobre.

55. Il convient de noter que lors de l'entretien que j'ai eu avec l'un des conseils exécutifs mentionnés ci-dessus, après que le chef conseiller m'eut fait part des opinions dont j'ai rendu compte précédemment, l'un des membres m'a exposé des opinions différentes, qui étaient en fait un appui sans réserve à la création d'une Namibie unie et indépendante. De la discussion qui s'est alors engagée, il est apparu que cette façon de voir était en réalité celle de la majorité des participants à l'entretien.

56. A Welwitschia, le 17 octobre, une délégation de 43 membres du Conseil législatif de Damara, ayant à sa tête le chef suprême M. D. Goreseb, a déclaré préférer le système des "homelands" séparés mais que le Territoire ayant été divisé "par les Blancs au profit des Blancs", les frontières actuelles du Damaraland étaient incorrectes et injustes. Ils rejetaient donc le développement séparé tant que les frontières actuelles seraient maintenues, mais ils l'appuieraient lorsque leurs revendications territoriales seraient satisfaites. Ils se sont également plaints du caractère discriminatoire de la législation, notamment des lois sur les laissez-passer, dont l'application venait d'être étendue aux femmes non blanches, du système des emplois réservés, des salaires discriminatoires et du faible niveau de l'éducation bantoue.

57. D'autres groupes non blancs ont appuyé le principe de l'autodétermination séparée pour les "homelands", dont une délégation du Coloured Council of South West Africa, une délégation du Federal Coloured People's Party of South West Africa et une délégation du South West African Non-European Unity Movement (SWANEUM). Des membres du Coloured Council of South West Africa ont été entendus le 13 octobre à Windhoek, M. Bezuidenhout étant à la tête du groupe. Ils ont dit que, si un Etat unitaire était créé selon le principe "à chacun une voix", ils craignaient que les métis, qui étaient très peu nombreux, ne se trouvent réduits au rang de minorité silencieuse. Dans les circonstances actuelles, ils ne pouvaient donc que soutenir la politique de développement séparé.

58. Des membres du Federal Coloured People's Party of South West Africa et du South West African Non-European Unity Movement, sous la direction de M. A. J. F. Kloppers, ont déclaré le 25 octobre à Windhoek qu'il y avait de telles différences entre les groupes ethniques autochtones qu'il était peu réaliste et peu plausible d'affirmer qu'ils seraient capables de travailler ensemble de façon pacifique et constructive si le Territoire dans son ensemble accédait à l'indépendance. Tout gouvernement central, ont-ils dit, serait nécessairement dominé par les Ovambos, du fait de leur nombre. Ils étaient donc en faveur de l'administration du Sud-Ouest africain par le Gouvernement sud-africain selon la politique des "homelands" séparés, lesquels pourraient après leur accession à l'indépendance parvenir à une entente avec d'autres pays indépendants.

59. Des opinions analogues ont été exprimées par deux autres groupes non blancs. Le premier a été entendu à Luderitz le 23 octobre. Déclarant exprimer l'opinion de la communauté métisse, les porte-parole du groupe, M. J. C. Andries et M. R. G. Julius, ont dit qu'ils n'approuvaient pas l'idée de donner au pays un gouvernement de type fédéral, même dans l'avenir. Le deuxième groupe, qui avait à sa tête M. B. J. Africa, chef du parti Baster Vereniging, parti de l'opposition, a été entendu à Rehoboth le 24 octobre. M. Africa a dit qu'il craignait que, dans un Etat unitaire, la petite communauté rehoboth n'eût pas voix au chapitre dans les affaires publiques.

60. Le soutien apporté à la politique des "homelands" et au maintien de l'administration sud-africaine en Namibie l'a été également pour une large part par des représentants de la population blanche, qui ont indiqué que la plupart d'entre eux étaient établis depuis longtemps dans le Territoire ou qu'ils y étaient nés. Leur principal argument en faveur du maintien de l'administration sud-africaine en Namibie était le développement économique qu'ils avaient apporté au Territoire avec l'aide de l'Afrique du Sud. Ils se sont aussi déclarés profondément préoccupés du sort de la population non blanche au cas où un Etat unitaire serait créé selon le principe "à chacun une voix".

61. A Luderitz, où il s'est mis en relation avec moi le 23 octobre, l'honorable A. H. du Plessis, ministre sud-africain

des travaux publics et du développement communautaire, a déclaré que les différences entre les groupes ethniques africains étaient telles que le développement séparé était la seule solution possible. Faisant valoir que l'économie d'un Etat dépendait moins de sa superficie que des compétences de ses habitants, il a souligné que le but du gouvernement était de conduire les "homelands" à l'autodétermination et à l'indépendance dans le bon ordre. Il a insisté sur le fait que les efforts faits en ce sens ne devaient pas être contrecarrés par des ingérences extérieures et qu'en aucun cas la règle de la majorité ne devait être imposée à la population et ne pouvait être envisagée tant que tous les secteurs n'auraient pas pris conscience de leurs responsabilités et acquis une expérience du gouvernement.

62. Une opposition à la création d'un Etat unitaire a été également exprimée par des membres du Comité exécutif du Sud-Ouest africain, ayant à leur tête l'Administrateur du Territoire, M. B. J. van der Walt, et parmi lesquels se trouvaient M. D. F. Mudge, M. E. van Zyl, M. J. W. F. Pretorius et M. A. Brinkman, avec lesquels je me suis entretenu à Windhoek le 25 octobre. Ils ont déclaré que la période de paix que le Territoire avait connue sous l'administration allemande et sud-africaine ne devait pas conduire à sous-estimer l'hostilité latente qui subsistait entre groupes non blancs. C'est en tenant compte de cette situation notoire que le Gouvernement sud-africain avait mis au point sa politique actuelle. Cette politique, ont-ils dit, était pleinement conforme au principe de l'autodétermination, principe qui s'appliquait aux peuples et non pas aux territoires ou à aucune entité géographique. Si l'administration actuelle se retirait, les luttes ancestrales entre groupes ethniques reprendraient, la sécurité disparaîtrait et, entre autres groupes qui se trouveraient placés dans une situation des plus dangereuses, il y avait la minorité blanche dont la vie économique du pays dépendait. Un territoire uni sous un régime fédéral était une possibilité, mais il était dans l'intérêt de tous les groupes d'acquiescer, à leurs niveaux respectifs, l'expérience nécessaire avant d'essayer de se donner le système de gouvernement plus complexe qu'impliquait l'institution d'un régime fédéral. Quant à l'établissement d'une administration temporaire de l'Organisation des Nations Unies, cela serait créer un précédent dangereux, que rien ne justifiait dans les circonstances actuelles.

63. A Rundu, le 27 octobre, M. de Wet, commissaire général chargé des populations autochtones du Sud-Ouest africain, auquel un entretien a été accordé sur sa demande, a expliqué la politique pratiquée par le Gouvernement sud-africain à l'égard des "homelands". Selon lui, le Gouvernement sud-africain, dans l'application de cette politique, avait pour but le développement équilibré des peuples du Territoire, aussi bien en ce qui concerne l'établissement d'un pouvoir responsable que dans le domaine de l'économie et de l'éducation. Il a souligné que l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sud-africain voulaient tous deux l'autodétermination et l'indépendance pour le Territoire, mais que l'ONU réclamait l'indépendance immédiate, alors que, de l'avis du Gouvernement sud-africain, malgré les progrès substantiels accomplis au cours des 10 dernières années, le Territoire et ses habitants n'étaient pas encore prêts pour l'indépendance. M. de Wet a dit qu'il ne parvenait pas à discerner quel type de gouvernement central pourrait à l'heure actuelle remplacer l'administration sud-africaine. Il a souligné la nécessité de garder présent à l'esprit, lorsqu'on envisageait l'avenir du Territoire, le fait que celui-ci était lié sur le plan financier et économique à la République sud-africaine, qui avait les connaissances techniques et les moyens financiers nécessaires pour poursuivre sa mise en valeur dans l'intérêt de tous ses habitants.

64. Des vues analogues ont été exprimées par les membres du Sénat de l'Afrique du Sud et de l'Assemblée législative du Sud-Ouest africain, ainsi que par les autorités municipales et par des personnalités ecclésiastiques.

65. A Windhoek, M. S. von Bach, membre du Sénat de l'Afrique du Sud, a déclaré, le 25 octobre, que seule une solution recherchée en coopération avec le Gouvernement sud-africain permettrait d'éviter le chaos et la famine en Namibie. MM. Neef et van As, membres de l'Assemblée législative du Sud-Ouest africain, qui ont été entendus à Windhoek le 13 octobre, ont indiqué que le système du développement séparé offrait aux non-Blancs la possibilité de progresser

économiquement sans avoir à affronter la concurrence d'une économie blanche mieux équipée. Une opinion également favorable à la politique des "homelands" a été exprimée par un autre membre de l'Assemblée législative, M. Jager, qui a été entendu à Walvis Bay le 19 octobre.

66. Les dirigeants des organes municipaux de Luderitz, Swakopmund, Tsumeb et Walvis Bay ont exprimé des vues analogues, soulignant en outre qu'une évolution très favorable s'était produite au cours des 10 dernières années dans les relations entre les groupes blancs et non blancs, mais qu'il fallait prévoir des délais suffisants pour élever la population locale à un niveau lui permettant de prendre en main ses propres affaires.

67. A Windhoek, le révérend M. M. Nieuwoudt, M^{me} Brunette, MM. P. C. van Rooyen, D. Murray, du Toit et Strauss, représentants de l'Eglise réformée hollandaise, ont déclaré, le 25 octobre, que chaque "nation" avait reçu de Dieu le droit à sa propre identité et à l'autodétermination. Ils se sont en conséquence déclarés favorables à la politique de développement séparé, à condition qu'elle soit appliquée d'une façon équitable et honorable qui n'ait pas d'incidences sur la dignité de la personne et ne lui porte pas atteinte, et ils ont rejeté le principe "à chacun une voix" qui serait appliqué dans un Etat unitaire, étant donné que ce principe, par la force des choses, signifierait le suicide des groupes minoritaires.

68. A Luderitz, deux Blancs, le révérend John C. Gramley, de l'Eglise anglicane, et M^{lle} Audrey Fuller, enseignante, ont souligné la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour permettre une évolution harmonieuse de la situation. Ils ont reconnu que certaines lois en vigueur dans le Territoire devaient être modifiées, mais ils se sont déclarés opposés à toute ingérence de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires du Territoire. Ils étaient convaincus que les changements nécessaires seraient opérés par l'administration sud-africaine, si on lui laissait suffisamment de temps.

69. D'autres témoignages ont été apportés par des agriculteurs et des hommes d'affaires blancs qui ont appuyé les mêmes conceptions. Il s'agit de MM. Pretorius, Mouton et Volkmann, à Otjiwarongo, qui ont affirmé qu'ils exprimaient l'opinion de plusieurs milliers d'agriculteurs blancs, et de MM. Mandt et Oeloffse, qui sont intervenus au nom d'un groupe d'hommes d'affaires, de M. V. I. Viljoem, à Walvis Bay, de M. van Breda, à Luderitz, et de MM. H. Harms, R. Koch, L. Berman et O. Matthews, à Windhoek, tous membres de leurs chambres de commerce respectives.

70. A Luderitz, M. G. Kahan et un groupe d'hommes d'affaires appartenant également à leur chambre de commerce ont rappelé la façon dont la région de Luderitz avait été mise en valeur par les pionniers blancs, et ils ont insisté sur le fait qu'ils avaient besoin de sécurité pour poursuivre le développement économique du Territoire dans l'intérêt de tous ses habitants. L'ingérence de l'Organisation des Nations Unies, selon eux, ne contribuerait pas à la stabilité du Territoire.

71. MM. H. Venter, P. J. de W. Tromp, J. J. Pottas et P. A. van Zyl, représentants de l'Afrikaanse Sakekamers of South West Africa, qui ont été entendus à Windhoek le 25 octobre, ont également exprimé leur approbation de la politique actuelle et ont souligné la nécessité d'éliminer toute incertitude en ce qui concerne le statut international du Territoire afin de ne pas entraver son développement économique. A cet égard, ils ont estimé que le Territoire devait, en tout état de cause, rester économiquement lié à l'Afrique du Sud, dont il était tributaire dans une large mesure.

72. Deux autres hommes d'affaires blancs, M. E. Kaschick et M. Kirkpatrick, membres du Conseil municipal de Windhoek, ont exprimé la profonde inquiétude ressentie par la population blanche au sujet de la situation actuelle. Tout en se déclarant opposés à l'idée de l'indépendance complète et immédiate qui, selon eux, aurait de sérieuses conséquences, ils ont estimé que des mesures devaient être prises pour alléger les conséquences de la législation discriminatoire et pour abolir la réglementation de "l'apartheid tracassier".

73. Enfin, à Windhoek, les représentantes de la Fédération des clubs de femmes d'affaires et de femmes membres des professions libérales, M^{me} J. Schoeman et M^{me} J. Olivier, ont rappelé que les Blancs, qui constituent, de par leur importance

numérique, le deuxième groupe ethnique de la Namibie, ont développé le Territoire grâce à leur expérience, à leur savoir et à leurs capitaux. Elles ont souligné qu'en raison de différences de culture, de langue et de mœurs, ainsi qu'en raison de niveaux de développement inégaux et d'une expérience insuffisante des processus politique et administratif, il serait au stade actuel impossible que les non-Blancs tentent d'assumer la direction du Territoire avec les énormes problèmes qui en résulteraient.

c) *Autres opinions exprimées*

i) *Opinions du United Party*

74. Les vues du parti d'opposition sud-africain, le United Party, m'ont été communiquées à Windhoek, le 25 octobre, par le sénateur J. P. de Niehaus. A son avis, le différend qui a surgi entre le Gouvernement sud-africain et l'Organisation des Nations Unies a donné une fausse idée de la situation du Territoire et fait presque oublier les réalisations très positives du gouvernement et des populations du pays. Après avoir évoqué l'évolution favorable de la population non blanche dans les domaines économique et politique, grâce, selon lui, à l'orientation judicieuse que lui ont donnée les fonctionnaires de l'administration sud-africaine, il a rappelé les efforts que le United Party avait faits à cet égard lorsqu'il était au pouvoir.

75. Le sénateur de Niehaus a déclaré que son parti prenait ses dispositions en prévision du jour où un changement de gouvernement interviendrait. Il m'a ensuite mis au courant d'un projet de constitution, dont les éléments essentiels peuvent se résumer comme suit. Le Territoire ne serait pas morcelé en petits Etats indépendants sur la base des ethnies, car aucun groupe ethnique n'a à lui seul une population ou une surface économique suffisante pour constituer une entité politique et économique viable. Les dispositions constitutionnelles éventuellement adoptées devront respecter la division traditionnelle du Sud-Ouest africain en deux régions : la région sud, placée sous la protection de la police (d'où son nom de "Police Zone"), et la région nord qui s'étend au-delà, où le régime tribal est resté à peu près intact. M. de Niehaus estime que tout projet de constitution doit correspondre aux aspirations raisonnables de la grande majorité des divers groupes raciaux dont se compose la population du Sud-Ouest africain et protéger chaque groupe, quel qu'il soit, de la domination d'un ou de plusieurs groupes plus importants. Ce projet doit avoir l'agrément de l'opinion mondiale éclairée, en ce sens qu'il doit être conforme à l'esprit du Mandat et prévoir un dispositif propre à conduire le Territoire et ses habitants à l'autodétermination. Il doit être acceptable pour le Gouvernement sud-africain, dont la bonne volonté, la coopération et l'assistance sont indispensables si l'on veut que le Territoire et ses populations s'acheminent vers l'autodétermination de façon ordonnée et pacifique.

76. Selon M. de Niehaus, une fédération serait la forme de gouvernement qui conviendrait le mieux à un territoire dont la population se compose de groupes raciaux aussi variés et ayant atteint des stades de développement culturel aussi différents; ce système assurerait la cohésion en ce qui concerne les questions d'intérêt national, tout en protégeant les intérêts de chaque groupe de la domination d'un groupe plus puissant et plus nombreux.

77. Le sénateur de Niehaus considère que l'adoption de dispositions constitutionnelles quelconques devra donner lieu à des consultations avec toutes les parties intéressées; il a ajouté que, pour créer un climat favorable à ces consultations et montrer sa sincérité, le United Party s'engageait, lorsqu'il reviendrait au pouvoir, à abroger les lois discriminatoires et les mesures administratives qui ne font qu'exacerber les sentiments raciaux et ne contribuent en rien à l'administration efficace du Territoire. Une telle initiative, a-t-il ajouté, devrait permettre de créer un climat plus serein pour procéder à des consultations avec les dirigeants responsables des différents groupes raciaux.

ii) *Opinions du Voice of the People Party*

78. Des personnalités du parti non blanc appelé Voice of the People Party, parmi lesquelles figuraient son président, M. J. W. Jagger, son vice-président, M. K. H. Conradie, et son secrétaire, M. A. Gowaseb, et avec lesquelles je me suis entretenu le 12 octobre à Windhoek et le 24 octobre à

Rehoboth, se sont déclarées opposées à l'extension à la Namibie de la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud. Elles ont dit qu'elles désapprouvaient également la politique des "homelands", mais qu'elles étaient disposées à coopérer avec les dirigeants des "homelands" qui avaient été créés. Elles m'ont fait savoir qu'elles s'étaient entretenues avec les dirigeants du Damaraland et qu'elles envisageaient d'avoir également des consultations avec ceux des autres "homelands".

iii) *Vues exprimées par des particuliers*

79. Deux personnes de race blanche que j'ai rencontrées le 25 octobre à Windhoek m'ont dit l'inquiétude que leur inspirait la situation et ont souligné la nécessité de trouver une solution le plus tôt possible. Elles ont suggéré d'organiser, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une table ronde à laquelle participeraient des représentants de toutes les catégories de la population, en vue de rédiger une constitution pour le Territoire.

80. Une autre personne de race blanche avec laquelle je me suis entretenu à Windhoek a déclaré que la politique du gouvernement consistant à fractionner le pays en un certain nombre de "bantoustans" était vouée à l'échec. Cette opinion, m'a-t-elle dit, est partagée par d'autres habitants blancs du Territoire.

iv) *Vues exprimées par l'Association for the Preservation of Tjamaaha/Maharero Royal House*

81. Des représentants de l'Association for the Preservation of Tjamaaha/Maharero Royal House, ayant à leur tête le révérend B. G. Karuaera, ont été entendus à Windhoek le 13 octobre et à Okakarara le 18 octobre. Ils ont déclaré qu'ils s'opposaient à la formule d'un Etat unitaire pour la Namibie car, ont-ils dit, le Territoire n'avait jamais formé une entité unique. Ils ont soutenu en outre que la procédure fondée sur la règle "à chacun une voix" nuirait à la cohésion entre les divers groupes ethniques. Ils ont suggéré que le territoire soit divisé en trois régions géographiques et politiques, à savoir : la région du nord, composée de l'Ovamboland, du Kavango et des autres zones septentrionales, la région centrale, comprenant l'Hereroland et le Damaraland, et la région du sud qui serait formée par le Namaland. Les habitants de chacune de ces trois régions devraient recevoir une aide de façon à ce qu'ils puissent déterminer leur avenir politique et constitutionnel conformément à leurs vœux et à leurs aspirations. Les représentants de cette association ont appuyé les contacts qui ont actuellement lieu entre l'ONU et le Gouvernement sud-africain. Ils ont estimé en outre que les habitants du Territoire et le Gouvernement sud-africain devraient entamer des négociations afin de faire en sorte que les lois de "l'*apartheid* tracassier et irritant" soient abrogées, que les jeunes qui ont quitté le pays sans passeport pour faire des études soient autorisés à rentrer et que davantage d'institutions d'enseignement et d'hôpitaux soient construits.

III. — CONTACTS AVEC D'AUTRES PARTIES

82. Avant mon départ pour l'Afrique du Sud et la Namibie le 5 octobre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir à New York avec un certain nombre de présidents et de membres de divers organes des Nations Unies.

83. Le 2 octobre, j'ai assisté à une réunion du groupe du Conseil de sécurité composé de M. Carlos Ortiz de Rozas, ambassadeur d'Argentine, M. Abdulrahim Abby Farah, ambassadeur de Somalie, et M. Lazar Mojsov, ambassadeur de Yougoslavie. Cette réunion avait été convoquée par le Secrétaire général, lequel y assistait également. Les membres du groupe ont expliqué la position du Conseil de sécurité en ce qui concerne le mandat que ce dernier avait confié au Secrétaire général. Ils ont également appelé mon attention sur l'aide-mémoire soumis par le groupe au Secrétaire général le 26 septembre et portant en particulier sur la tâche du représentant du Secrétaire général.

84. Je me suis entretenu également de la Namibie, et en particulier de la tâche que m'avait confiée le Secrétaire général, avec les personnes suivantes :

M. Louis de Guiringaud, ambassadeur, président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre;

M. Ahmed Taibi Benhima, ministre des affaires étrangères du Maroc, représentant le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), accompagné de M. Mamadou Moctar Thiam, ambassadeur, secrétaire exécutif de l'OUA à New York;

M. Salim A. Salim, ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie, président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

85. Le 5 octobre, sur l'invitation du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, j'ai assisté à une séance privée de ce conseil. Les échanges de vues auxquels j'ai procédé avec le Conseil m'ont permis de connaître les vues du Conseil sur cette question.

86. Les renseignements et conseils que j'ai reçus lors de toutes les réunions susmentionnées m'ont été très précieux pour m'acquiescer de ma tâche.

87. Le 6 novembre, de retour à New York après ma visite en Afrique du Sud et en Namibie, j'ai fait verbalement rapport au Secrétaire général sur les résultats des contacts que j'avais eus. Par la suite, le Secrétaire général a convoqué des réunions des différentes parties intéressées, auxquelles j'ai participé avec les membres de ma mission.

IV. — CONCLUSION

88. Lorsque je suis arrivé à New York le 28 septembre 1972 et que j'ai assumé les responsabilités que le Secrétaire général m'avait confiées en tant que son représentant pour la Namibie, mon premier souci a été d'organiser mon travail de manière à pouvoir faire rapport au Secrétaire général avant le 15 novembre. Mon programme devait comprendre des contacts avec le Gouvernement sud-africain à Pretoria, ainsi qu'une visite en Namibie afin de rencontrer le plus grand nombre de Namibiens possible et d'entendre leur point de vue.

89. Dans la section II du présent rapport, j'ai donné un aperçu des points de vue qui m'ont été exposés par des groupes et par des individus au cours de ma visite en Namibie. Je suis heureux de noter que j'ai pu me rendre dans de nombreuses parties du Territoire et m'entretenir en privé avec un large secteur de la population. Les points de vue qui m'ont été exposés en Namibie par des représentants d'organisations politiques et d'autres groupes ainsi que par des particuliers m'ont été très précieux dans l'accomplissement de ma tâche. Je crois que le Secrétaire général trouvera ces renseignements utiles et j'espère qu'ils faciliteront aussi au Conseil de sécurité son examen de la question de Namibie.

90. J'ai rendu compte de mes entretiens avec le Gouvernement sud-africain dans la section I du présent rapport. Un certain nombre de questions restent à éclaircir après mes entretiens avec le Premier Ministre de l'Afrique du Sud, mais je crois que ce qui a été accepté par le Premier Ministre représente un certain progrès dans la voie de la réalisation de l'objectif défini par le Conseil de sécurité, tel qu'il est énoncé au paragraphe 4 de sa résolution 319 (1972).

91. En ce qui concerne l'interprétation de la politique d'autodétermination et d'indépendance pour la Namibie du Gouvernement sud-africain, le Premier Ministre a estimé que ce n'était pas le moment de s'engager dans une discussion détaillée de cette question. Il a estimé que cette discussion pourrait être plus fructueuse une fois que les conditions nécessaires seraient établies et que les habitants auraient acquis une expérience administrative et politique plus étendue. Le fait que le Premier Ministre ait reconnu la nécessité d'établir les conditions nécessaires semble être conforme à l'objectif du Conseil de sécurité.

92. Le Premier Ministre a été d'avis que l'expérience de l'autonomie interne était un élément essentiel si l'on voulait aboutir à l'autodétermination et que c'était sur une base régionale que cette expérience pouvait être acquise dans les meilleures conditions. Toutefois, lorsque j'ai manifesté clairement qu'une autorité devrait être établie en même temps pour l'ensemble du Territoire, il a donné son accord à certaines mesures intéressant le "Territoire tout entier". Cela paraît conforme à l'objectif qui consiste à maintenir l'unité de la Namibie.

93. La promesse faite par le Premier Ministre d'étudier la possibilité de supprimer les restrictions à la liberté de déplacement, bien qu'elle soit limitée par des considérations relatives au contrôle de déplacements en masse de personnes en quête d'emploi, et son accord en ce qui concerne l'existence d'une activité politique légitime comprenant la liberté d'expression et le droit de réunion sont à mon avis des éléments positifs sur la voie de la création de conditions permettant l'exercice du droit à l'autodétermination.

94. Etant donné que le Gouvernement sud-africain est disposé à poursuivre les contacts établis par le Secrétaire général conformément à la résolution 309 (1972) et compte tenu des éléments positifs qui se sont dégagés de mes entretiens avec le Premier Ministre comme je l'ai indiqué ci-dessus, j'estime que les contacts entre le Secrétaire général et le Gouvernement sud-africain ainsi que les autres parties intéressées devraient être poursuivis.

95. Je crois personnellement que, si le Conseil de sécurité se déclare favorable à la poursuite des contacts, le représentant du Secrétaire général pourrait, au cours de ses nouveaux contacts, non seulement aborder des questions touchant l'application des points convenus mais aussi approfondir des questions qui n'ont pas encore pu être réglées.

APPENDICE I

Liste de personnes et de groupes vus au cours de la visite en Namibie

a) Personnes vues à Windhoek le 12 octobre 1972

Membres de la National Convention of Non-Whites : le chef Clemens Kapuuu, chef suprême des Hereros (président de la NUDO); David H. Meroro (président de la SWAPO); Jason D. Mutumbulua (secrétaire de la SWAPO); Ernst Hiiko (NUDO); M^{me} M. Ford (Rehoboth Volkspartei); Ehrenfried I. Katuuu (NUDO); Gerson Hitgevi Vei (président de la SWANU); Ben Namalabo (membre du Comité exécutif de la SWAPO); Julius Keimuiene (membre du Comité exécutif de la SWANU); Abeth Ganaseb (Comité exécutif tribal de Damara); Josaphat Gawanab (Comité exécutif tribal de Damara); Oscar Kharuchab (président du Comité exécutif tribal de Damara); Rudolf Matjindua Ndjoze (SWANU); Clemance Kangooutui (NUDO); Ferdinand Kaavara (NUDO); Gustav Kandjii (NUDO); Ludwig Ndinda (chef de village et membre de la NUDO); Alfeus Kaneja (chef du village de Kogituuu); Rudolf Tjajimi (NUDO); Gerson Hoveka (chef de la réserve d'Epuquo); Johannes P. Karuaine (NUDO); Sondagh Kanguuehi (président adjoint de la SWANU); Alfons Maharero (chef de la réserve d'Otinene); Johannes G. A. Diergaardt (membre du Comité exécutif du Rehoboth Volkspartei et président de la National Convention of Non-Whites); Hermanus C. Beukes (président du Rehoboth Volkspartei).

b) Personnes vues à Windhoek le 13 octobre

- i) M. Kurt Dahlmann, directeur du journal *Allgemeine Zeitung*.
- ii) Membres du Conseil métis du "Sud-Ouest africain" : D. Bezuidenhout (président) et W. J. Filies (membre).
- iii) Membres de l'Assemblée législative du "Sud-Ouest africain" : M. Neef et M. van As.
- iv) Membres de Voice of the People : J. W. Jagger (président), K. H. Conradie (vice-président), A. Gowaseb (secrétaire), J. W. Skrywer, J. Fleermuys, J. Veldskoen, A. Veldskoen, A. Veldskoen, R. Dierstan, S. A. Uirab.
- v) Le révérend Albertus Maasdorp (secrétaire administratif de l'Eglise des missions rhénanes), P. Gowaseb (modérateur de l'Eglise évangélique luthérienne du Sud-Ouest africain), le révérend Lukas de Vries (président élu de l'Eglise évangélique luthérienne unifiée).
- vi) Membres du Conseil consultatif de Katutura : Joshua Kamberipa (président), Igmael Tjikati, Johannes Witbooi, Henoeh Kanuameva, Faniel Kambara, Mika Shimbuli, Rudolf Schimming (interprète).
- vii) Membres du Conseil municipal de Windhoek : E. Kaschik, M. Kirkpatrick.

- viii) Représentants de l'Association for the Preservation of Tjamuaha/Maharero Royal House : le révérend B. G. Karuera (président), J. G. Kamberipa, J. G. Katjerungu, H. G. Karamata, G. Hipakua, W. Kaposambo, P. Kutako, E. Kauraita, A. Kapere, H. Karuanga, G. Namunika.
- ix) Membres de l'Eglise anglicane entendus à titre individuel : le chanoine R. J. Wood, accompagné d'un coreligionnaire.
- c) *Personnes vues à Oshakati le 14 octobre*
- i) Membres du Conseil exécutif de l'Ovamboland : le chef P. Elifas (conseiller principal), C. Ndjoba, S. Ipumbu, S. Trapopi, K. Murgele, V. Konzele, G. Kautivirna et F. Kalavi, conseillers.
 - ii) Représentants de l'Eglise évangélique luthérienne d'Ovambokavango : l'évêque Leonard Auala (président du Conseil de l'Eglise) et le révérend Petrus Shipena.
 - iii) Représentants du Comité exécutif national de la SWAPO : John Otto, Johannes Nangutuuala, Andrew Nukwawo, Immanuel Engombe, Erastus Shamena, Matthews Joseph, Skinny Hilundwa, Moses Amkongo, Franz Ondongo, Francina Nandi, Jason Nangombe, John Hangula, David Mwaalwe, Junias Kapanda, Erastus Mbumba, Monica Namuja, Filemon Mwoongo, Jarius Muleka, Jonathan Schoombe.
 - iv) M. Peter Kalungula.
 - v) MM. Toivo, F. Vilho, V. Vilho, Franz Ondongo.
 - vi) Le révérend Olle Erikson (directeur du bureau régional de la mission finlandaise).
 - vii) M. Louis Nelengani.
 - viii) Représentants de l'Eglise anglicane de l'Ovamboland : le révérend P. H. Shilongo (archidiacre d'Odibo) et MM. Nehemiah Hamupembe et Theophilus Kalimba.
- d) *Personnes vues à Ohopoho (Kaokoland) le 16 octobre*
- i) MM. Cleophas Trijeura, Johannes Muharukua, Verijema Hepute, Nglendepi Muharukua, Kepi Kavari.
 - ii) MM. Kefas Muzuma, Munimuhoro Kapika, Joel Tjijahura, et 23 autres Hereros et Ovahimbas.
 - iii) MM. Fanil Zihove, Edward Mumbuu, Theophilus Rutjindo, Ismael Kaisuma.
 - iv) MM. Joseph Uheua et Thomas Kakuva à la tête d'un nombreux rassemblement de Hereros et Ovahimbas.
- e) *Personnes vues à Welwitschia le 17 octobre*
- Membres du Conseil législatif de Damara : MM. D. Goreseb (chef suprême), J. Garoeb (chef principal du village); les chefs de village A. Gariseb, E. Garoeb, L. Gurirab, P. Umub, L. Gawanab, J. Hendricks, J. Hoab, E. Tourob; les conseillers A. Tjai-Tjaimau, S. Murorua, D. Ouseb, E. Christy, O. Hochobeb, S. Igobs, D. Gaeseb, S. Somseb et 25 autres.
- f) *Personnes vues à Okakarara le 18 octobre*
- i) Membres d'une délégation de Hereros : le chef L. Ndinda et MM. A. Kareja, C. Tjirimuje, J. Tumbu, L. Mungendje, M. Hei, J. Karikoua, E. Kaveterua, R. Uazukuani, J. Tjiriange, T. Tjihokurn, C. Zerua, J. Tjaverua, C. Keja, F. Tjiuru, W. Kongombe, M. Vesevete, J. Karikoua, R. Mungendje, W. Mutjavikua, E. Kahiiko, J. Tjaveondja et Ms. Mary Umuvangua.
 - ii) Représentants de l'Association for the Preservation of Tjamuaha/Maharero Royal House : le révérend B. G. Karuera (président), MM. J. G. Kamberipa, J. G. Kajeruagu, W. B. Kaposambo, J. E. Maharero, H. G. Karamarata, P. Kutako, U. E. Seraera, le révérend P. Tjijombo, R. Schimming, le révérend E. S. Tjirimuje, K. Weii, M. Hilio, H. Kapenaze.
 - iii) Représentants d'une section des Hereros : MM. D. Tjatjitua, U. Gerhardt, E. Nouengi, H. J. Kapansa.
 - iv) Représentants de la section Mbanderu des Hereros : le chef Munjunku Nguvauva et MM. Gerson Katjirua, Nikodemus, Tjeroze, Benjamin Murangi, Gothard Kanguvei et Thimotheus Tjimmuje.
- g) *Personnes vues à Otjiwarongo le 18 octobre*
- i) MM. Pretorius et Mouton, hommes d'affaires.
 - ii) MM. H. K. Volkmann, H. J. Mandt, N. J. Oeloffse, hommes d'affaires.
 - iii) Membres de la National Convention of Non-Whites : MM. E. F. Karita, E. Hiiko, Ismak Gurirab, Benjamin Namaseb, Lukas Shaduka, Linus Amukwa, Efram Tsvagulula, et 10 autres.
- h) *Personnes vues à Walvis Bay le 19 octobre*
- i) Représentants du comité de la National Convention of Non-Whites pour la région ouest : le président par intérim de la SWAPO, M. Gotlieb Nathaniel Maxuillili, MM. Gerson Dausab (secrétaire), Elsen Gaoseb, Joseph Hangula, Gurige Kaumba.
 - ii) M. V. I. Viljoem (président de la Chambre de commerce de Walvis Bay) et M. C. L. de Jager (membre de l'Assemblée législative et de la Chambre de commerce afrikaans de Walvis Bay).
 - iii) M. H. H. Lambsches (maire de Walvis Bay) et M. J. J. Wilken (secrétaire du Conseil municipal de Walvis Bay).
 - iv) Représentants du Conseil métis de Walvis Bay : MM. P. J. Christians, W. Botha, F. W. van Wyk, J. E. Davis, C. J. Martin.
- i) *Personnes vues à Swakopmund le 19 octobre*
- i) M. H. M. G. Deetlefs (maire de Swakopmund) et M. W. M. van Nierkerk (secrétaire du Conseil municipal de Swakopmund).
 - ii) Représentants des non-Blancs de Swakopmund : MM. T. N. Orr, J. Angula, F. Namalemo, O. Uushona, J. Nathaniel, M. Amunjela, J. Kanjamba, L. B. Kamberipa Nqaiko, J. Assino, L. Tjiwandeka.
- j) *Personnes vues à Oranjemund le 21 octobre*
- Représentants des ouvriers ovambos des Consolidated Diamond Mines : MM. Festus Hatuikufipi, Eino Nhinda, E. Ngbimutura, Johannes Petrus, Jacky Anukongo, Solomon Kalondo, George Iita, et autres.
- k) *Personnes vues à Luderitz le 23 octobre*
- i) Représentants des métiers : MM. J. P. Andries et R. G. Julius.
 - ii) M. S. A. Jüngst (maire de Luderitz), M. J. F. du Toit (secrétaire du Conseil municipal de Luderitz) et M. A. W. van Breda (membre de la Chambre de commerce de Luderitz).
 - iii) Représentants de l'Eglise anglicane : le révérend John C. Gramley et M^{lle} Audrey Fuller.
 - iv) L'honorable A. H. du Plessis, ministre des travaux publics et du développement communautaire.
 - v) MM. K. Way, Marcus, G. W. Kloster, R. E. Kratz, G. D. Kahan et J. Notzon, hommes d'affaires.
- l) *Personnes vues à Gibeon le 24 octobre*
- i) Représentants des Namas : le chef H. S. Witbooi et MM. Ernst Kuhlman, Isaak Vries, Josef Kahuika, Daniel Motinga, Hendrik Classen, Samuel Herero, Abraham Thomas, Moses Jakob, Samuel Isaak, Paul Meyer, le révérend Edward Frederick, David Swartbooi, Ludwig Snewe, Elfriede Mokinga, D. Frederik, D. H. Witbooi, S. Isaak, D. Goliath.
 - ii) MM. Frank Basson (chef de Bondel) et Adam Gertze.
- m) *Personnes vues à Rehoboth le 24 octobre*
- i) Membres du Conseil des Basters et dirigeants du Rehoboth Volkspartei : MM. J. G. A. Kiergaardt, C. A. Olivier, D. J. Izaaks, A. C. Cloete, P. J. Diergaardt, T. van Wyk et D. Bock.
 - ii) Représentants de la Rehoboth Baster Vereniging : M. B. J. Africa (président), M. S. J. Mouton (secrétaire), et MM. F. C. Junius, J. D. Africa, A. Jankofsky, S. Beukes, M. Dentlinger, J. P. Titus, Y. Okhnizen.

- iii) Le révérend B. B. de Klerk et MM. Hendrik van Wyk et H. C. Beukes.
 - iv) MM. T. J. Beukes et Henry Karsten.
 - v) Représentants de Voice of the People : M. J. W. Jagger (président), M. K. H. Conradie (vice-président) et MM. J. W. Skrywer, S. A. Uirab, F. Urikob et H. Roman, et M^{mes} Gertrud van Wyk, Magdalena Goagoses, Dorothea Khaibes et Martha Beukes.
 - vi) Représentant de la jeunesse de Namibie : M. Kotze.
- n) *Personnes vues à Windhoek le 25 octobre*
- i) Représentants de l'Afrikaanse Sakekamer : MM. H. Venter, P. J. de W. Tromp, J. J. Pottas, P. A. van Zyl.
 - ii) Représentants de l'United Party : l'honorable sénateur J. P. de Niehaus et MM. B. O'Linn, O. Baartman et C. J. van den Berg.
 - iii) Représentants de la Chambre de commerce de Windhoek : MM. H. Harms, O. Matthews, R. Koch, L. Berman.
 - iv) Représentantes de la Federation of Business and Professional Women's Club : M^{me} J. Schoeman et M^{me} J. Olivier.
 - v) Représentants de l'Eglise hollandaise réformée : le révérend M. M. Nieuwoudt, MM. P. C. van Rooyen, P. D. Strauss, D. Murray, P. A. du Toit et M^{me} Brunette.
 - vi) L'honorable sénateur S. von Bach.
 - vii) M^{me} K. Blum et M. H. Berker.
 - viii) MM. E. G. Kaschik et J. Kirkpatrick, membres du Conseil municipal de Windhoek.
 - ix) Représentants du South West African Non-European Unity Movement (SWANEUM) : MM. A. J. F. Kloppers (président), Elifas Tjingaete (chef de village), Frank Basson (chef de village), M. B. J. Africa (président de la Baster Vereniging), P. J. Mouton, F. C. Junius, T. Ockhuizen, J. J. J. Julius, Claudius Heuva, Matheus Katjirua, Festus Toromba, J. A. Miller, R. L. Q. Abel, A. D. Dowie, A. Gertze, W. Saul, M^{me} M. J. Africa, A. J. F. Kloppers Jr., Matheus Gille.
 - x) Représentants du Federal Coloured People's Party : MM. A. J. F. Kloppers (leader), J. J. J. Julius (secrétaire administratif et trésorier), J. A. Phoré (secrétaire provincial), J. A. Müller (membre de l'exécutif), A. J. Titus (membre de l'exécutif), R. L. Q. Abel (membre de l'exécutif), N. van Rooi (membre de l'exécutif).
 - xi) Membres du Comité exécutif du Sud-Ouest africain : M. B. J. van der Walt (administrateur), MM. D. F. Mudge, E. van Zyl, J. W. F. Pretorius, A. Brinkman.
- o) *Personnes vues à Tsumeb le 26 octobre*
- i) MM. D. van Wyk (maire de Tsumeb), A. Krüger (secrétaire du Conseil municipal), R. C. Böhme (homme d'affaires et exploitant agricole).
 - ii) Représentants des Hereros : MM. Alex Kaveru, Rwald Kandjeo, Sebulon Unanisa, Levi Mbiriuona, Lecius Kaveru, Adolph Kaure et Johannes Naganjala, et M^{mes} Erika K. Hiarunguru et Menesia Kemumuine.
 - iii) M. H. Röhr (homme d'affaires).
- p) *Personnes vues à Tsumkwe le 26 octobre*
- Une délégation des Boschimans, comprenant quatre membres.
- q) *Personnes vues à Rundu (Kavango) le 26 octobre*
- i) Membres du Conseil exécutif du Kavango : le chef Linus Shashipapo (conseiller principal) et conseillers : MM. Elia Nerumba, Romanus Kamuno, Alex Kudumo, Anton Mushambe, Rudolf Ngoudo, David Hansiku, Bonifatius Hansiku.
 - ii) MM. Reinhold Moremi, Armo Ihamba, Josef Kudumo, Lasarus Namadiko.
- r) *Personnes vues à Rundu le 27 octobre*
- i) M. J. de Wet, commissaire général pour les populations autochtones du Sud-Ouest africain.
 - ii) Représentants des élèves de l'enseignement secondaire de Kavango : MM. Remigius Siyau, Esra Kakukuru, Stxtus Sintango, Gelasius Mojo, George Hashipara, Felix Kayambu.
 - iii) Cinq représentants du personnel de l'hôpital de Rundu.
- s) *Personnes vues à Katima Mulilo le 28 octobre*
- i) Membres du Conseil exécutif de la bande de Caprivi : le chef J. Muraliswami (conseiller principal), le chef R. M. Mamili (conseiller pour la justice et les affaires communautaires), S. M. Kiukura (conseiller pour l'éducation et la culture), M. S. Mujiwa (conseiller pour l'agriculture et les travaux publics), I. M. Selebogo (inspecteur des établissements d'enseignement et interprète), D. Chaka (membre de la Commission publique).
 - ii) Une délégation de quatre membres, qui a déclaré parler au nom d'une importante majorité des habitants de la bande de Caprivi.
 - iii) M. Hans Angala (ancien membre de la SWAPO).

APPENDICE II

Liste des communications écrites adressées au représentant du Secrétaire général par des Namibiens et d'autres personnes à l'occasion de sa visite en Namibie

1. Lettre, en date du 29 septembre 1972, adressée au Secrétaire général par M. Sam Nujoma, président de la SWAPO, dont une copie m'a été remise le 7 octobre à Genève.
2. Lettre, en date du 12 octobre, signée par M. J. W. Jagger, président du Voice of the People Party, et par d'autres membres; présentée le 13 octobre à Windhoek.
3. Lettre, en date du 12 octobre, de M. I. Nepembe; Windhoek.
4. Lettre, en date du 12 octobre, signée par M. H. L. Simon, directeur de l'association sud-africaine dénommée Unite The Nation(s); Johannesburg.
5. Lettre, en date du 12 octobre, émanant de l'évêque Colin O'Brien Winter; Londres.
6. Mémoire du Conseil métis du Sud-Ouest africain; présenté par M. Bezuidenhout le 13 octobre à Windhoek.
7. Lettre, en date du 13 octobre, du révérend H. L. Althaus et d'autres membres de l'Eglise évangélique luthérienne du Sud-Ouest africain; Windhoek.
8. Lettre, en date du 14 octobre, de l'évêque L. Auala de l'Eglise évangélique luthérienne d'Ovambokavango; présenté le 15 octobre à Oshakati.
9. Lettre de M. Engombe et d'autres membres de la filiale Oshakati de la SWAPO; présentée le 14 octobre à Oshakati.
10. Lettre de M. Mbumba et d'autres membres de la filiale Ovambo de la SWAPO; présentée le 14 octobre à Oshakati.
11. Lettre de M. S. Hilundwa, membre de la SWAPO; présentée le 14 octobre à Oshakati.
12. Mémoire présenté par le révérend Shilongo et d'autres membres de l'Eglise anglicane de l'Ovamboland, le 14 octobre à Oshakati.
13. Pétition du révérend J. Shaamena de l'Eglise anglicane; reçue le 14 octobre à Oshakati.
14. Mémoire, en date du 16 octobre, signé par les habitants de Otjiwarongo.
15. Mémoire signé par le chef suprême M. D. Goreseb du Conseil de Damara; présenté le 17 octobre à Welwitschia.
16. Mémoire signé par le révérend Karuaera, président de l'Association for the Preservation of Tjamuaha/Maharero Royal House; présenté le 18 octobre à Okakarara.
17. Pétition signée par le chef L. Ndinda et d'autres représentants des Hereros; présentée le 18 octobre à Okakarara.
18. Lettre, en date du 17 octobre, de M. Uazukuani; présentée le 18 octobre à Okakarara.
19. Mémoire signé par le chef Munjuku Nguvauva; présenté le 18 octobre à Okakarara.

20. Lettre du comité de la National Convention of Non-Whites pour la région ouest; présentée par M. Nathaniel et autres personnes le 19 octobre à Walvis Bay.

21. Mémoire présenté par le Conseil consultatif métis de Narraville le 19 octobre à Walvis Bay.

22. Mémoire présenté par M. T. Orr et d'autres représentants de non-Blancs le 19 octobre à Swakopmund.

23. Lettre de M. J. Kawulu; reçue le 19 octobre à Swakopmund.

24. Lettre de M. G. Nelounba; reçue le 19 octobre à Swakopmund.

25. Lettre de M. W. Sydow, en date du 19 octobre; Windhoek.

26. Mémoire présenté par M. H. M. G. Dectlefs, maire, et M. W. M. Van Niekerk, secrétaire du Conseil municipal; présenté le 19 octobre à Swakopmund.

27. Lettre de M. E. Nbumba; reçue le 21 octobre à Oranjemund.

28. Mémoire de M. E. Ngimutina, présenté au nom du comité africain local; reçu le 20 octobre à Oranjemund.

29. Mémoire des employés africains de la Consolidated Diamond Mines, en date du 15 octobre; présenté le 21 octobre à Oranjemund.

30. Mémoire, en date du 19 octobre, de M. Petrus, présenté au nom des travailleurs d'Oranjemund; reçu le 19 octobre.

31. Mémoire d'un groupe de Namibiens, en date du 5 octobre; reçu le 23 octobre à Luderitz.

32. Mémoire de MM. R. Julius et J. Andries, représentants de la communauté métisse de Luderitz; présenté le 3 octobre à Luderitz.

33. Pétition, en date du 22 octobre, émanant des habitants de Keetmanshoop; présentée le 24 octobre à Gibeon.

34. Lettre des habitants de Bondel, en date du 22 octobre; Swakopmund.

35. Pétition, en date du 14 octobre, signée par M. Witbooi et d'autres représentants des habitants de divers villages; présentée le 24 octobre à Gibeon.

36. Pétition signée par M. Swartbooi et d'autres personnes; présentée le 24 octobre à Gibeon.

37. Pétition signée par M. Isaak et d'autres personnes; présentée le 24 octobre à Gibeon.

38. Lettre, en date du 19 octobre, signée par M. Neeteb et autres personnes; présentée le 24 octobre à Gibeon.

39. Mémoire, en date du 21 octobre, signé par M. B. Africa, président du Rehoboth Baster Vereniging; présenté le 24 octobre à Rehoboth.

40. Mémoire, en date du 23 octobre, émanant du chef de village O. Kharuchab, président du Comité exécutif tribal de la réserve Otjimbingwe; reçu le 24 octobre à Gibeon.

41. Lettre présentée par le Président du Voice of the People Party, M. Jagger, et d'autres membres le 24 octobre à Rehoboth.

42. Pétition des habitants de la Rehoboth African Location; présentée le 24 octobre à Rehoboth.

43. Mémoire signé par M. J. G. A. Kiergaardt et autres membres du Conseil Baster; présenté le 24 octobre à Rehoboth.

44. Mémoire de M. H. C. Beukes, président du Peoples Party; présenté le 24 octobre à Rehoboth.

45. Mémoire, en date du 24 octobre, de M. H. H. Heibert, Africa Investors Service; Windhoek.

46. Mémoire, en date du 24 octobre, émanant des représentants de la Chambre de commerce de Windhoek; présenté le 25 octobre à Windhoek.

47. Lettre, en date du 24 octobre, émanant de M. H. E. Arms, président de la Chambre de commerce de Windhoek.

48. Lettre, en date du 24 octobre, de M. C. H. M. Frey; Windhoek.

49. Mémoire présenté par les Afrikaanse Sakekamers du Sud-Ouest africain; présenté le 25 octobre à Windhoek.

50. Mémoire du sénateur de Niehaus, dirigeant du United Party of South West Africa; présenté le 25 octobre à Windhoek.

51. Mémoire du révérend M. M. Nieuwoudt et d'autres membres de l'Eglise hollandaise réformée; présenté le 25 octobre à Windhoek.

52. Mémoire de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales au Sud-Ouest africain; présenté par Mmes Schoeman et Olivier le 25 octobre à Windhoek.

53. Lettre de M. E. Kaschik; présentée le 25 octobre à Windhoek.

54. Mémoire de M. A. J. F. Kloppers et d'autres membres du Federal Coloured Peoples' Party of South West Africa; présenté le 25 octobre à Windhoek.

55. Mémoire de M. A. J. F. Kloppers, président, et d'autres membres du South West African Non-European Unity Movement (SWANEUM); présenté le 25 octobre à Windhoek.

56. Lettre, en date du 20 octobre, de M. S. Mandula.

57. Lettre, en date du 23 octobre, de M. Kahikopo et d'autres personnes; Windhoek.

58. Lettre, en date du 23 octobre, des membres du Unity Movement; Windhoek.

59. Lettre de la Assaria Kamburona National Unity Democratic Organization; reçue le 25 octobre à Windhoek.

60. Lettre, en date du 25 octobre, des habitants hereros de Tsumeb.

61. Mémoire du Comité exécutif du Sud-Ouest africain; présenté le 25 octobre à Windhoek.

62. Mémoire de la filiale de Tsumeb de la SWAPO; reçu à Tsumeb le 26 octobre.

63. Mémoire du Conseil exécutif du gouvernement du Kavango; présenté le 26 octobre à Rundu.

64. Mémoire d'une école de Rundu; reçu le 27 octobre à Rundu.

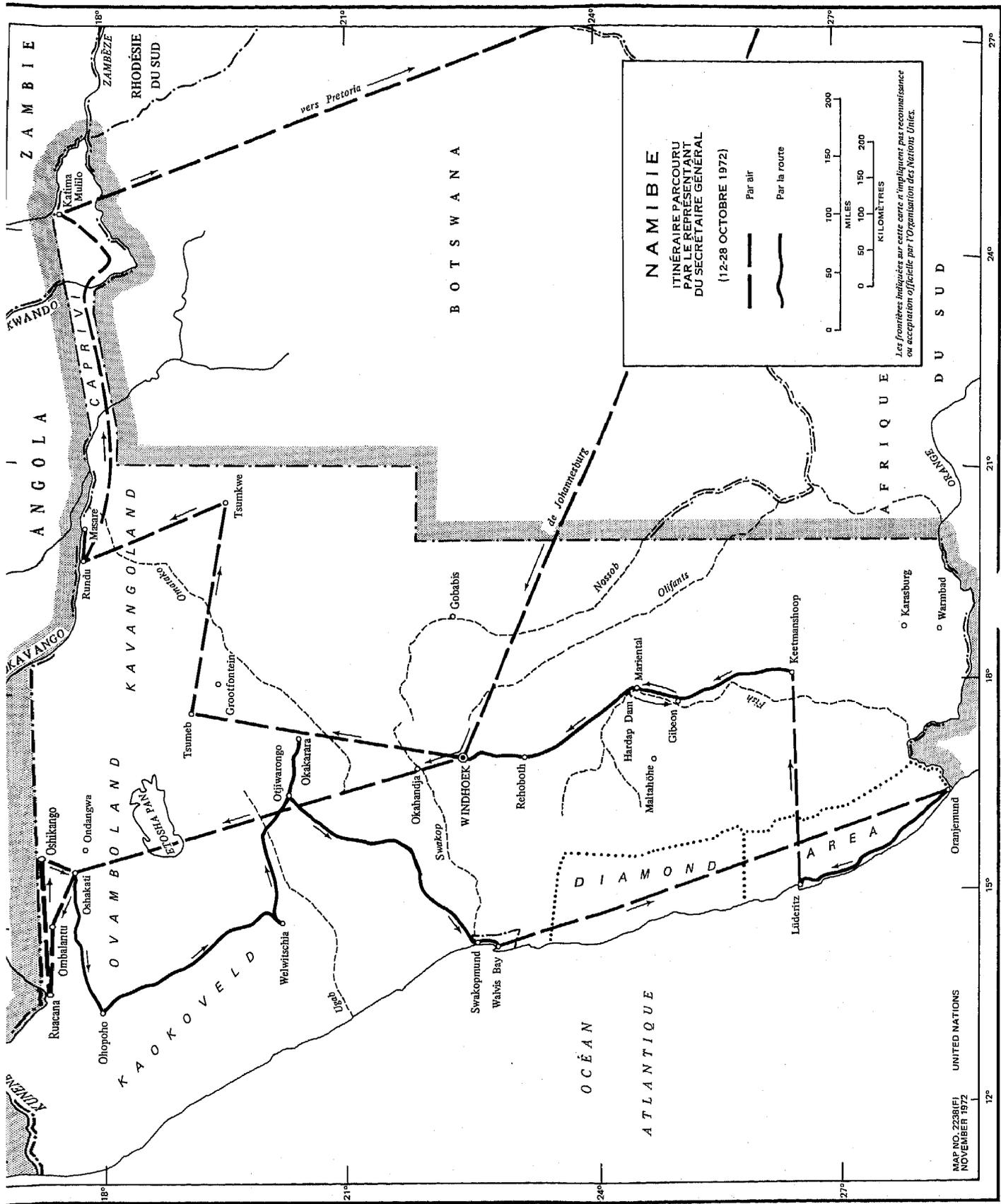
APPENDICE III

Itinéraire parcouru par le représentant du Secrétaire général en Namibie entre le 12 et le 28 octobre 1972

Date	Etape	Moyen de transport	Distance (en miles)
12 octobre	Pretoria-Windhoek	Avion de ligne régulière	730
14 octobre	Windhoek-Oshivelo	Avion léger	230
14 octobre	Oshivelo-Oshakati	Hélicoptère	102
15 octobre	Oshakati-Ombalantu-Ruacana-Oshikango-Oshakati	Hélicoptère	46 46 102 23
16 octobre	Oshakati-Ohopoho	Voiture	155
16 octobre	Ohopoho-Welwitschia	Voiture	208
17 octobre	Welwitschia-Otjiwarongo	Voiture	122
18 octobre	Otjiwarongo-Okakarara-Otjiwarongo	Voiture	93
18 octobre	Otjiwarongo-Swakopmund	Voiture	242
19 octobre	Swakopmund-Walvis Bay	Voiture	42
20 octobre	Walvis Bay-Oranjemund	Avion léger	405
22 octobre	Oranjemund-Luderitz	Autobus	180

<i>Date</i>	<i>Etape</i>	<i>Moyen de transport</i>	<i>Distance (en miles)</i>
23 octobre..	Luderitz- Keetman- shoop	Avion léger	178
23 octobre..	Keetmanshoop- Hardap Dam	Voiture	152
24 octobre..	Hardap Dam- Gibeon	Voiture	55
24 octobre..	Gibeon- Rehoboth	Voiture	155
24 octobre..	Rehoboth- Windhoek	Voiture	59
25 octobre..	Windhoek- Tsumeb	SWA Airways	234
26 octobre..	Tsumeb- Tsumkwe	SWA Airways	182

<i>Date</i>	<i>Etape</i>	<i>Moyen de transport</i>	<i>Distance (en miles)</i>
26 octobre..	Tsumkwe- Rundu	SWA Airways	126
27 octobre..	Rundu-Masare- Rundu	Voiture	56
28 octobre..	Rundu- Katima Mulilo	Avion	300
28 octobre..	Katima Mulilo- Pretoria	Avion	630
Nombre de miles parcourus par avion :			3 334
Nombre de miles parcourus par la route :			1 519
Nombre total de miles parcourus :			<u>4 853</u>



MAP NO. 2238(F)
 NOVEMBER 1972
 UNITED NATIONS